

La Commission a fait des propositions courageuses : La réforme de la PAC ne sera pas chose aisée



Le 29 juillet dernier, le Président de la Commission Européenne, Monsieur Gaston Thorn, a fait connaître les propositions relatives à l'adaptation de la politique agricole et au réexamen des fonds structurels.

La Commission vient de publier un document impressionnant et détaillé concernant la politique agricole, dans lequel elle demande au Conseil d'examiner l'ensemble des mesures proposées. Ces propositions forment un tout bien équilibré, qui prévoit une répartition équitable des efforts entre les différents secteurs, entre les consommateurs et les producteurs, entre les Etats membres et les pays tiers.

Une telle réforme suppose une volonté politique. La Commission a également pensé qu'il était de son devoir d'indiquer au Conseil qu'en l'absence de décisions rapides, l'agriculture, et, avec elle, l'avenir tout entier de la Communauté Européenne, pourraient se trouver compromis.

Depuis longtemps déjà, la Communauté Européenne est confrontée à de graves difficultés : le budget des dépenses menace de dépasser celui des recettes; les coûts de la politique agricole s'accroissent de façon

Au cours de sa conférence de presse du 29 juillet dernier, le Président de la Commission, Monsieur Gaston Thorn, a déclaré : „Pour la Commission, il n'y aura pas de relance de la construction européenne à Athènes si le développement en profondeur de la Communauté n'occupe pas une place importante dans le paquet final. C'est pourquoi, le Conseil doit s'engager résolument dans l'examen des nombreuses propositions présentées par la Commission pour développer les politiques communautaires et pour organiser à l'échelle européenne les développements industriels et technologiques qui assureront notre avenir communautaire.”

La Commission transmettra au Conseil un inventaire de ses propositions, dans lequel elle dégagera les priorités pour les décisions qui devront intervenir au Conseil européen d'Athènes.

inquiétante; les instruments disponibles sont quelquefois mal utilisés; la politique industrielle a besoin d'être stimulée dans les secteurs de pointe; la contribution budgétaire britannique constitue une pomme de discorde qui conduit souvent à l'immobilisme. En juin 1981, dans son rapport en réponse au mandat que lui avait confié le Conseil le 3 mai 1980, la Commission avait déjà émis un certain nombre de suggestions destinées à apporter des solutions spécifiques.

Plus récemment, le Conseil européen de Stuttgart du 18 juin 1983 décidait d'entreprendre une relance de la Communauté européenne et de jeter les bases du développement de la construction européenne pour les prochaines années.

A cet effet, le Conseil décidait d'ouvrir une négociation d'ensemble selon une procédure spéciale et fixait les thèmes essentiels de cette négociation, à savoir : le financement de la Communauté européenne, l'élargissement, le développement de la politique communautaire, les problèmes particuliers dans le domaine budgétaire et la contribution de certains Etats membres, ainsi que le besoin d'une plus grande discipline budgétaire.

Le Président de la Commission soulignait qu'en raison des difficultés sociales et de la limitation des moyens financiers que nous connaissons actuellement, il convenait de garantir le meilleur usage des fonds disponibles, en particulier des fonds affectés à l'agri-

culture et aux politiques structurelles.

Les deux rapports déposés le 28 juillet dernier clôturent ainsi les travaux réalisés en cette matière; les propositions de la Commission relatives aux thèmes mis en discussion se trouvent à présent sur la table et devraient permettre de préparer le prochain Conseil européen qui se tiendra à Athènes, en décembre de cette année.

Agriculture

Les propositions de la Commission en matière d'agriculture apportent quantité d'éléments nouveaux qui devraient déboucher sur une refonte profonde, mais équilibrée, de la politique agricole. Au terme d'une analyse détaillée de l'évolution de la croissance au cours de ces dernières années et des mutations enregistrées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Communauté, la Commission définit une nouvelle orientation de la politique agricole commune, dont les grandes lignes sont les suivantes :

□ les prix garantis sont maintenus; en revanche, la

Dans ce numéro :

- 3 Investissements américains
- 4 Eurobaromètre
- 6 Energie '80
- 7 Fermeture de raffineries
- 8 FEOGA
- 9 Archives CE
- 10 Dialogue Parlement-Commission

Commission estime qu'il convient d'imposer des limites de production dans certains secteurs importants, notamment la production laitière; elle suggère également un système de quotas de production pour le lait comportant un prélèvement supplémentaire sur les quantités additionnelles produites;

□ pour ce qui est des céréales, l'écart entre les prix communautaires et les prix pratiqués par ses concurrents doit être réduit au plus vite;

□ le système des primes et aides dont bénéficient les secteurs du lait, de la viande bovine et de la viande ovine, doit être revu;

□ il importe de corriger les déséquilibres provoqués par l'importation de substituts de céréales et d'huiles végétales;

□ les montants compensatoires monétaires seront automatiquement démantelés, et ce aussi rapidement que faire se peut.

Seuils de garantie

Il n'est ni raisonnable ni possible de maintenir un régime de prix garantis et un système d'intervention illimitée lorsqu'il n'y a plus de débouchés. Depuis 1981, la demande de produits laitiers, de blé, de viande bovine et de vin s'est stabilisée et régresse même à l'intérieur de la Communauté, mais aussi sur les marchés extérieurs.

Au-delà d'un certain seuil, les producteurs devront donc participer aux coûts de l'écoulement des excédents. Plusieurs solutions sont possibles — telles que le système de quotas qui p.e. a toujours été appliqué au marché du sucre.

En ce qui concerne notamment les produits laitiers, la Commission a songé à un système de quotas établi en fonction des livraisons aux laiteries en 1981. Un prélèvement supplémentaire frapperait les livraisons dépassant cette quantité. En outre, un prélèvement spécial serait appliqué au lait provenant d'exploitations très intensives.

La Communauté doit mener une politique des prix plus prudente, voire, dans certains cas, plus restrictive. Ainsi, la Commission pourrait, pour le lait et les céréales, proposer la fixation de prix pour une période plus longue, s'étendant par exemple sur deux saisons. En ce qui concerne les céréales, la Commission propose de réduire les prix à l'intérieur de la Communauté, pour les ramener au niveau de ses principaux concurrents. Une telle politique pourrait améliorer l'économie de la production animale, étant donné l'importance que revêtent les céréales dans le coût des aliments.

Aides et primes

Les aides et primes octroyées pour garantir les revenus des producteurs ou pour stimuler l'écoulement de la production sur les marchés intérieurs, ont pris une telle importance dans le budget agricole qu'il faut, ici aussi, trouver des solutions. La Communauté a ainsi pensé à supprimer les subsides visant à encourager la consommation de beurre, qui coûtent très cher et n'ont que peu d'impact. D'autres propositions seront formulées en vue d'utiliser davantage de beurre dans la fabrication de pâtisseries et produits similaires; on songe également à augmenter la teneur en matières grasses du lait entier.

Dans le secteur de la viande bovine et de la viande ovine, les primes seront supprimées ou soumises à des critères plus stricts.

Commerce extérieur

Plusieurs points du commerce des produits laitiers avec les pays tiers doivent être revus; certains principes ont toutefois été d'ores et déjà retenus :

□ la coopération internationale avec les principaux pays exportateurs est indispensable si l'on entend maintenir les prix du marché mondial;

□ une politique communautaire de promotion des

exportations devrait déboucher sur la signature de contrats à long terme avec les pays tiers;

□ la protection extérieure du marché européen contre les importations doit être réexaminée dans le cadre des règles du GATT et des engagements internationaux que la Communauté européenne a pris en ce qui concerne les produits pour lesquels elle demande elle-même une plus grande discipline à ses propres producteurs. On pourrait par exemple envisager de réduire les importations en provenance de Nouvelle-Zélande, bien que ces produits reviendraient alors sur le marché mondial. D'autre part, la coopération avec la Nouvelle-Zélande a un effet stabilisant sur le marché mondial.

Le secteur des huiles et des graisses est, lui aussi, un marché qui présente d'importantes difficultés de gestion. La Commission propose d'instaurer une taxe à la consommation sur les huiles et les graisses autres que le beurre, mais cette taxe correspondrait partiellement aux mesures correctives appliquées dans le secteur laitier.

Montants compensatoires

En ce qui concerne les montants compensatoires monétaires, la proposition de la Commission est on ne peut plus claire : il faut les démanteler. Les nouveaux montants compensatoires monétaires devraient être éliminés par „l'ajustement des taux verts" en trois étapes. Les montants existants seraient démantelés au cours des deux campagnes suivantes. Les répercussions négatives pour les producteurs pourraient éventuellement être compensées à titre provisoire.

Fonds

Le second document présenté par la Commission a trait à la manière dont les fonds structurels (fonds agri-

cole (FEOGA), fonds régional, fonds social) pourraient le mieux contribuer au développement de la construction communautaire — il ne faut pas non plus négliger les autres instruments financiers de la Communauté européenne. Au cours des dernières années, les dépenses des différents fonds ont considérablement augmenté, d'où la demande pressante — sous l'impulsion du Parlement Européen notamment — de procéder à des réformes susceptibles d'en améliorer l'efficacité. Confrontée au vieillissement du tissu industriel, à la nécessité d'un réexamen de la politique agricole et au développement d'une nouvelle politique industrielle, la Communauté européenne a plus que jamais besoin de ces fonds.

Une meilleure utilisation

Pour garantir un emploi plus efficace des fonds structurels, la Commission a retenu trois principes.

1. Les fonds ne peuvent plus viser des projets individuels, mais bien des projets qui s'intègrent dans des programmes. La Commission entend discuter avec les Etats membres la valeur du projet et refuse le financement automatique.

2. Il doit s'agir de projets qui s'inscrivent clairement dans une politique communautaire, et non d'une simple participation au financement de projets nationaux.

3. Il faut assurer une meilleure coordination des instruments : concentration géographique, concentration des objectifs et des moyens financiers.

La réforme du Fonds social va en ce sens. Le Fonds agricole, actuellement en cours de réexamen, sera également restructuré dans la même optique. Pour ce qui est du Fonds régional, la Commission propose de donner la priorité aux régions en retard de développement; ainsi qu'aux bassins industriels en déclin.

Le co-financement se fera par le biais de contrats

Investissements américains en Europe

de programmes; c'est pourquoi il conviendrait d'abolir la distinction entre sous-quota et hors-quota. Les différentes actions doivent s'inscrire soit dans des programmes nationaux dans la ligne de la politique communautaire, soit dans des programmes communautaires proprement dits.

Les quotas perdront leur raison d'être pour autant que s'instaure une plus grande flexibilité dans la répartition géographique des moyens du Fonds régional.

Coordination

La coordination est évidemment essentielle si l'on veut que les Fonds se complètent mutuellement. La Commission s'est déjà engagée dans la voie des programmes intégrés et des actions mises sur pied dans les régions fortement touchées par la crise de la sidérurgie.

Une gestion rationnelle suppose aussi une évaluation technique, économique et financière ex-ante, et un contrôle ex-post du bénéfice économique d'une telle politique.

Quelles seront les implications budgétaires de cette réforme? Dans le souci d'assurer une bonne gestion et une planification efficace, la Commission suggère de définir une programmation pluri-annuelle indicative, qui supposerait une progression régulière des dépenses structurelles. Vu l'ampleur de la tâche, la Commission envisage de doubler les moyens en termes réels, et ce sur une période de cinq ans.

Cet objectif ne pourra être atteint que si les conditions précitées sont réunies; toutefois, les Etats membres doivent reconnaître à la Communauté le droit et les moyens de faire prévaloir l'intérêt communautaire tel qu'ils l'ont eux-mêmes défini.

L'action communautaire suppose, pour pouvoir être mise en place, une solidarité entre les Etats membres dans la mise à disposition des moyens budgétaires pour la politique structurelle.

Au printemps dernier, une enquête a été menée auprès de plus de 25.000 entreprises américaines afin de connaître leurs intentions quant à une éventuelle extension ou implantation sur le marché européen (1). Si le nombre de réponses données fut relativement élevé, celui des entreprises ayant des projets précis en ce sens s'avéra assez faible; c'est ainsi que l'on a constaté que 110 entreprises ont élaboré 144 plans concrets, dont 6 pour la Belgique — un seul d'entre eux serait créateur de plus de 250 emplois.

Pourquoi ce manque d'enthousiasme lorsqu'il s'agit d'investir en Europe?

Les réponses se répartissent en trois groupes. Le premier est constitué des entreprises pour lesquelles le marché européen n'est pas suffisamment intéressant, parce qu'elles n'y trouvent pas le potentiel qu'elles souhaitent, et des entreprises qui n'éprouvent aucun intérêt parce que leur marché national offre encore suffisamment de possibilités d'extension.

Le deuxième groupe se compose d'entreprises qui ne songent même pas à se tourner „vers l'étranger”, une attitude qui s'explique probablement par la structure de l'entreprise proprement dite — limitation des activités à un certain niveau, ou encore manque de confiance de la part de la direction vis-à-vis du marché européen.

Quant au troisième groupe, il comprend des entreprises qui ont d'ores et déjà tissé des liens avec l'Europe, par le biais de filiales, de l'exportation ou de la licence.

A l'intérieur du groupe des entreprises ayant des filiales, on distingue d'une part les sociétés qui ont été déçues pour des motifs tels que l'importance des coûts salariaux ou des charges, et, d'autre part, celles qui se sont déjà établies en Europe, mais pour lesquelles les restrictions du marché européen ne peuvent justifier une extension de leurs ac-

tivités. Nulle part il n'est fait allusion à des motifs d'ordre politique pour expliquer l'absence d'investissements en Europe; les raisons invoquées sont de nature économiques et différent, qui plus est, d'un secteur à l'autre.

Ainsi, les entreprises des secteurs agro-alimentaire, bois et verre, ainsi que des instruments de mesure et de contrôle, font valoir qu'elles bénéficient d'un potentiel suffisant sur le marché américain.

Les sociétés opérant dans les secteurs des machines non électriques et de la métallurgie affirment qu'elles sont déjà introduites sur le marché européen et qu'elles considèrent les résultats de leur politique comme décevants, ce qui explique qu'elles préfèrent souvent vendre leurs licences. Le secteur des machines se plaint des coûts de production trop élevés.

Localisation

En dépit de ces difficultés, 144 projets ont été annoncés, parmi lesquels 93 nouvelles implantations, 42 extensions, 8 relocalisations et 1 cas indéterminé. 14 de ces projets n'ont pas encore reçu de localisation géographique précise — 6 viendraient s'établir en Belgique, 28 au Royaume-Uni, 20 en Allemagne, 14 aux Pays-Bas, 10 en Italie, 4 en Irlande, 3 en Grèce, 2 au Danemark et 1 au Luxembourg, les autres étant prévus pour des pays extra-communautaires.

A remarquer à ce sujet que les lieux d'établissement de ces projets n'ont pas encore été définitivement arrêtés; en outre, le choix du pays n'implique pas, dans un grand nombre de cas, le choix de la localité à l'intérieur même de ses frontières. Le principal critère de choix du lieu d'établissement est, dans 25 % des cas, lié à l'infrastructure et aux facilités de transport (en Belgique notamment), aux clients potentiels (20 %), à la proximité de la main-d'œuvre et d'anciens locaux (10 à 15 %),

et à d'autres motifs divers (moins de 10 %). 43 des 144 projets américains seraient en principe mis en œuvre en 1983. 56 projets devraient voir le jour en 1984, 27 en 1985 et 10 en 1986. Un projet est prévu pour 1987.

Emplois

Les types d'investissement diffèrent bien entendu et l'étude a voulu interroger les entreprises à ce sujet. Il ressort que 45 % des projets consistent en la création de nouvelles filiales, 30 % seraient des „joint ventures”, 10 % des prises de participation, et 15 % des investissements divers.

En termes de budgets, on constate qu'ils s'étalent entre moins de 10.000 dollars (11 cas) et plus de 5 millions de dollars (8 cas). Toutefois, le groupe le plus important se situe dans la catégorie des 10.000-99.000 dollars (33 entreprises) et des 100.000-499.000 dollars (41 entreprises).

Plus important encore dans la situation économique actuelle est peut-être la question portant sur les emplois nouveaux. Dans 65 cas, la création d'emplois se limite à 1-9 postes seulement; dans 33 cas, elle sera de 10 à 24 postes; dans 14 cas, de 25 à 49 postes; dans 16 cas, de 50 à 99 postes, et dans 9 cas seulement dépassant les 100 postes.

L'une des entreprises qui envisage de créer plus de 250 postes d'emploi entend s'établir en Belgique.

L'étude a également porté sur les centres de décision des entreprises, sur leur financement, ainsi que sur l'acquisition des locaux. A cet égard, les entreprises américaines semblent pencher pour le système du leasing plutôt que sur la construction, l'achat ou encore la location de bâtiments.

(1) Etude „Expansion U.S.A.”, réalisée par DUN & BRAD-STREET-EURINFORM - Bourse center - Rue Marché aux Poulets 7, 1000 Bruxelles.

Les Belges reprennent confiance en l'Europe

Deux fois par an, la Communauté prend le pouls des Européens. La politique les intéresse-t-elle ? Quel est le pays européen le plus populaire ? Leur appartenance à la Communauté leur paraît-elle une bonne chose ? Questions et réponses ne manquent pas. Et pourtant, il est impossible de dresser le profil de l'Européen-type. Au sein même de chaque Etat membre, on enregistre de grandes différences, ce qui n'empêche cependant pas de voir se dessiner peu à peu un profil national. Certes, la comparaison entre Italiens et Britanniques, entre Danois et Belges, entre Grecs et Allemands, ne relève pas à proprement parler d'une démarche scientifique; inconsciemment pourtant, nous avons tendance à comparer, à tracer le portrait de notre voisin, à accentuer nos qualités nationales propres, à nous interroger sur l'image que nous avons des autres.

Dans son numéro 19 de juin 1983, Eurobaromètre a interrogé 9.750 personnes entre le 25 mars et le 27 avril dernier. La société Dimarso s'est chargée de l'enquête pour la Belgique dans les neuf provinces, et a demandé l'avis de 1.038 Belges.

L'enquête portait sur trois grands thèmes :

- 1° le moral général des Européens;
- 2° leur attitude à l'égard de problèmes politiques donnés;
- 3° leur attitude envers la Communauté Européenne.

Guère brillant...

Si, en ces temps de crise, l'optimisme eût paru surprenant, il n'empêche cependant que nombreux sont les Européens qui considèrent que la situation générale s'est légèrement améliorée depuis peu. Les Belges eux continuent cependant à faire grise mine. Interrogés sur la situation économique de leur pays, 61 % des Belges estiment qu'elle empire, mais ils étaient 65 % voici un an. Les Danois, qui étaient les plus nombreux à se montrer pessimistes il y a

douze mois, ont sensiblement changé d'opinion.

Les Belges font désormais partie, avec les Allemands et les Hollandais, d'un groupe où le nombre des pessimistes tend à baisser quelque peu; l'inquiétude continue à monter parmi les Grecs, les Français, les Irlandais et les Luxembourgeois, mais, en termes de pourcentages, les Français restent moins pessimistes (57 % contre 55 % il y a un an) que les Belges (61 % contre 65 %) ou les Hollandais (66 % contre 84 %).

Une poignée d'heureux

Eurobaromètre a voulu mesurer le sentiment de bonheur des Européens.

La première question posée portait sur le degré de satisfaction de la vie qu'ils mènent. Les réponses des Belges (classés dans le groupe des heureux) témoignent d'une relative homogénéité, encore que l'on enregistre, depuis l'année dernière, un léger recul. Manifestement, ce sont les Danois et les Hollandais qui se sentent les plus satisfaits parmi les Européens.

Quant aux voisins du Sud, les Français, les Italiens et les Grecs, ils se situent dans le bas du classement. L'insatisfaction ne peut bien entendu engendrer le bonheur. Sur ce point, les Grecs se sentent les moins heureux de la CE, suivi par les Italiens et les Français qui restent en dessous de la moyenne communautaire.

Quant aux Hollandais, aux Irlandais et aux Belges, ils prennent les premières places dans lesquelles on retrouve, parmi ces petites nations — et au même niveau que les Belges —, la Grande-Bretagne. Le baromètre est cependant en baisse. En effet, les Européens se sentaient nettement plus heureux il y a un an. Encore faut-il savoir se que l'on entend par „être heureux”. La santé vient en tête, suivie par la vie de couple et l'harmonie de la famille. En quatrième position : l'argent, et,

dernier élément cité, le fait d'avoir des enfants.

Démocratie

Personne n'a demandé aux Européens ce que représentait la démocratie à leurs yeux; en revanche, Eurobaromètre a cherché à connaître le degré de satisfaction à l'égard du fonctionnement de cette démocratie. Il ressort clairement de l'enquête que les Italiens en sont franchement mécontents, et que les Français estiment que la démocratie fonctionnait mieux par le passé. Enfin, les Irlandais et les Belges ne sont, eux non plus, très satisfaits, encore que les chiffres recueillis pour la Belgique soient restés pratiquement inchangés. De l'avis des Danois et des Allemands, la démocratie fonctionne très bien, les pourcentages ont encore augmenté depuis le sondage précédent.

Pas de politique

Si la démocratie fonctionne mal, c'est peut-être à cause du manque d'informations, lequel peut s'expliquer par l'absence d'intérêt pour la politique.

A quelles conclusions Eurobaromètre est-il arrivé ?

Les Hollandais s'intéressent à la politique, au même titre que les Danois et les Allemands, suivis en cela par les Britanniques et les Luxembourgeois; vient ensuite la tranche moyenne, pour arriver enfin parmi les moins intéressés, à savoir les Italiens et les Belges. Y aurait-il un point commun entre eux ? 75 % des Belges interrogés se disent peu ou pas intéressés par la politique; en Italie, ils sont 79 % à répondre de la sorte.

L'information des Européens ? Elle passe en premier lieu par la télévision (68 % des interrogés dans l'ensemble de la Communauté Européenne regardent chaque jour les informations télévisées); la radio est plus fréquemment citée comme source d'information que la presse quotidienne. Pour ce qui est de la Belgique, 21 % des interrogés ont affirmé ne jamais lire les nouvelles

de l'actualité politique dans leurs quotidiens.

A noter du reste que ce pourcentage est le plus élevé en France (28 %), suivis par l'Italie (27 %).

La fierté belge

Nous sommes fiers d'être ce que nous sommes : depuis avril 1982, le nombre d'interrogés qui s'affirment fiers ou très fiers d'être Belge (pris ensemble) est passé de 56 à 68 %. Et pourtant, la Belgique n'a pas connu de guerre des Malouines...

Les Britanniques font figure de champions (56 % sont fiers et 32 % assez fiers de leurs nationalités), mais n'atteignent cependant pas le score des Grecs, vainqueurs absolus en la matière avec 76 % des interrogés qui se disent „très fiers” et 16 % „assez fiers”. L'idée que nous avons parfois de nos amis Français serait, à revoir, puisque seulement 36 % d'entre eux se déclarent très fiers et 39 % assez fiers (ce qui fait un total de 75 % contre 68 % en Belgique).

Néanmoins quelques Belges ont des problèmes avec leur nationalité, 4 % affirment ne pas être fiers et 17 % „pas très fiers”. Mais saviez-vous que les Allemands sont encore plus mal à l'aise que les Belges ? 56 % seulement des interrogés se disent fiers de leur nationalité, et 33 % affirment le contraire.

Citoyens de l'Europe

Soyons plus Européens ! C'est en ces termes qu'auraient pu conclure ceux que leur nationalité ne satisfait pas. Eurobaromètre indique, lui, que les fiers Grecs sont ceux qui ressentent le plus le sentiment d'appartenance à l'Europe, suivis par les Luxembourgeois et les Français. Dans le bas du tableau, les Britanniques et les Irlandais : 74 % des premiers et 68 % des seconds ne se sentent jamais citoyens d'Europe. Viennent ensuite la Belgique (48 %) et les Pays-Bas (47 %), le Danemark (46 %), l'Italie (45 %) et la Grèce (44 %).

L'attitude à l'égard de l'unification de l'Europe semble favorable dans tous les pays, à l'exception du Danemark. Et si les chiffres font apparaître, durant les dix dernières années, un déclin progressif sur ce point, on constate toutefois une légère amélioration du climat, surtout en Allemagne et en Belgique. Dans ce dernier pays, on a atteint le résultat de 1973, un résultat qui n'avait cessé de baisser jusqu'en 1982 (68 % des Belges soutiennent l'unification de l'Europe). 25 %, soit un quart, des interrogés restent „sans réponse”.

L'Europe, une bonne chose...

L'Europe offre-t-elle des avantages aux Etats membres ? Les avis sont bien sûr partagés, mais la tendance générale est incontestablement positive. Seuls les Britanniques manifestent une certaine réticence — ils sont seulement 32 % à penser que la Communauté Européenne présente des avantages, alors que 57 % sont d'une opinion contraire. Les Belges considèrent, dans leur ensemble (59 %), que leur appartenance à la Communauté leur est profitable, mais 35 % d'entre eux (soit un tiers) ne se prononcent pas et 5 % déclarent „ne pas savoir”.

L'attitude des Allemands est, à cet égard, surprenante — ou alors faut-il y voir un rapport avec l'idée largement répandue qui veut que la République fédérale soit le grand payeur de la Communauté Européenne ? — 49 % seulement des Allemands interrogés estiment qu'ils tirent profit de la CE; 15 % ne savent pas et 36 % ne répondent pas. Les plus enthousiastes sont les Hollandais (78 %), les Luxembourgeois (74 %) et les Italiens (69 %). Les Britanniques, les Allemands et les Grecs considèrent que les avantages qu'ils retirent de leur appartenance à la Communauté Européenne ne sont pas aussi nombreux que ceux des autres pays. Il semble toutefois que l'on assiste à une légère amélioration

en Belgique, et, dans une moindre mesure, en Allemagne. Au Royaume-Uni, on observe un important glissement de l'opinion défavorable au profit d'une attitude d'incertitude. Les adversaires de la Communauté semblent perdre du terrain.

Eurobaromètre a également voulu savoir si la Communauté Européenne était ou non une „bonne chose”. Il apparaît qu'une majorité de réponses positives se dégage dans les six pays fondateurs de la Communauté. Si l'on compare les pourcentages recueillis en Belgique aux chiffres des années précédentes, on observe un regain d'enthousiasme. Les Irlandais (45 %), les Danois (38 %) et les Britanniques (28 %) restent en-deça de la moyenne. En revanche, la Grèce — deux ans à peine après son adhésion — réalise, avec 42 % de réponses positives, un score relativement élevé.

Douce France

Enfin, une question nouvelle a été posée, portant sur ce que l'on pourrait appeler la structure affective de la Communauté : quel est le pays dont on se sent le plus proche et celui qui attire le moins ? Nombreux sont les interrogés qui ont refusé de répondre à la dernière partie de cette question.

Le pays le plus apprécié semble bien être la France, suivie d'assez loin par l'Allemagne, le Royaume-Uni et les Pays-Bas. Le pays le moins cité est la Grèce, suivie de près par l'Allemagne et le Royaume-Uni. Dans la liste des pays préférés par ses voisins, la Belgique se classe honorablement (16 % des Français, 15 % des Luxembourgeois, 14 % des Hollandais).

Les Allemands, voisins eux aussi, ne recueillent que 2 % des réponses en Belgique. Pour leur part, les Belges donnent, avec 32 % des réponses, la préférence à la France, Mais le Luxembourg, avec 12 %, conserve lui aussi une certaine force d'attraction. Les Pays-Bas n'obtiennent que 9 % des suffrages.

Dialogue Parlement-Commission

FRONTIERES INTERIEURES

Les contrôles frontaliers à l'intérieur de la Communauté sont encore nombreux; c'est pourquoi la Commission des CE entretient des contacts réguliers avec les services douaniers des Etats membres. Ces contacts bilatéraux traitent des cas particuliers concrets et cherchent à apporter une solution aux plaintes fondées que formulent les citoyens à l'encontre du contrôle douanier. La Commission a en outre mis sur pied un „Comité des Problèmes douaniers”, groupe de travail informel qui se réunit une ou deux fois par an sous la présidence de la Commission.

Le Comité discute de questions de portée plus générale — dont l'initiative éventuelle de la Commission visant à supprimer les frontières intérieures —, et s'occupe de l'application correcte des dispositions communautaires en matière de circulation des personnes et des biens. Pour ce qui est des mesures proprement normatives, le Comité n'a qu'un rôle consultatif.

La Commission envisage également l'organisation d'une rencontre entre les services douaniers et les parlementaires européens, au cours de laquelle les parties pourraient échanger leurs opinions relatives aux frontières intérieures, aux temps d'ouverture de ces dernières, à l'accélération des formalités, à la suppression des contrôles de personnes, etc. Ainsi, M. Robert Moreland, député du Parlement européen, suggère de raccourcir la procédure de dédouanement aux aéroports. A l'heure actuelle, les marchandises doivent être effectivement présentées afin de pouvoir les examiner et vérifier qu'elles correspondent bien aux indications figurant dans la déclaration. Il s'agit, selon M. Moreland, d'une réglementation totalement désuète face aux possibilités techniques existantes. Jusqu'à présent, la Com-

mission n'entretient pas de relations „institutionnalisées” avec les instances nationales chargées de la sécurité, de la lutte contre la drogue ainsi que des problèmes relatifs aux visas et aux étrangers; nombreuses sont cependant les discussions bilatérales à ce sujet.

(Questions parlementaires n° 2235/82 et 2251/82 de M. Dieter Rogalla et n° 2294/82 de M. Robert Moreland.)

COMMUNAUTE FLAMANDE

M. Karel van Miert, membre du Parlement Européen, s'étonne des récentes contacts qui auraient eu lieu entre le Président de l'Exécutif flamand et un membre de la Commission des CE.

Dans sa réponse à une question de M. van Miert concernant les relations entre les autorités européennes et les organes de la Communauté flamande, le Conseil avait confirmé que les Etats membres étaient, en vertu du Traité, ses seuls interlocuteurs.

Toutefois, la Commission a tenu à préciser que les entretiens avec les autorités locales et régionales qui en prennent l'initiative sont assez fréquents; elles jouissent de compétences qui touchent à la politique communautaire. Lorsque des problèmes relatifs à la Communauté se manifestent, les contacts de ce genre sont nécessaires. Il est en outre souhaitable que les responsables concernés soient tenus au courant des possibilités offertes par la Communauté européenne.

Ce genre d'entretiens ne débouchant jamais sur des décisions, il n'est pas d'usage d'en dévoiler la teneur.

(Question parlementaire n° 2323/82 de M. Karel van Miert.)

Programme „Energie” pour les années 80

La Commission de la CE a publié son nouveau programme quinquennal pour le secteur de l'énergie qui est destiné à promouvoir une utilisation plus rationnelle de l'énergie ainsi qu'à accroître la sécurité et la diversification de l'approvisionnement communautaire.

Ce programme qui prévoit une augmentation des dépenses pour la recherche et le développement et l'encouragement des investissements, se traduirait par un accroissement des dépenses communautaires en matière d'énergie qui passeraient de 769 millions d'Ecus (35 milliards de FB) en 1984 à 1,5 - 2 milliards d'Ecus (68,36 - 91,15 milliards de FB) en 1986-87.

En 1986, on estime que les Etats membres consacreront 230 milliards d'Ecus (10,482 milliards de FB) à l'énergie. Le financement de ce nouveau programme, suggère la Commission, pourrait se faire en instituant une nouvelle taxe sur la consommation d'énergie, dont l'industrie serait exemptée. Cette idée d'un „impôt énergie” fut introduite pour la première fois par la Commission en mai et faisait partie d'un „paquet” de mesures suggérées pour accroître les ressources propres de la Communauté.

Depuis la Commission a examiné la flexibilité potentielle d'un tel système de financement, dans quelle mesure l'industrie devrait en être exonérée, son effet sur la compétitivité industrielle et enfin si les Etats membres ne préféreraient pas simplement attribuer des montants supplémentaires pour couvrir les dépenses énergétiques dans le cadre du budget général.

Il reste qu'une augmentation des dépenses dans ce domaine est nécessaire pour réduire la dépendance de la Communauté à l'égard des importations. En effet, si un progrès important a été réalisé tant dans la diversification des sources que l'utilisation rationnelle de l'énergie, cette dépendance reste considérable et l'Europe reste à la merci de hausses

des prix du pétrole, affirme la Commission.

Baisse de la consommation

Mais l'Europe utilise moins de pétrole importé, en particulier pour ses centrales. Alors que la demande totale en énergie a diminué de 11,5 % entre 1979 et 1982, la consommation de pétrole baissait de 21 %, passant de 537 millions à 425 millions de tep (1).

En 1982, la part du pétrole dans la consommation intérieure en énergie de l'Europe était de 49 % alors qu'elle était de 54,5 % en 1979. En trois ans les importations nettes de pétrole sont passées de 487 millions à 323 millions de tep, une diminution de 34 %, en raison du déclin de la demande et d'une augmentation de la production pétrolière intérieure de 30 %.

Pendant la même période la part de l'électricité produite à partir de combustibles solides ou nucléaires est passée de 58 % à 69 %. 46 % du total vient des combustibles solides et 23 % de l'énergie nucléaire.

Le facteur „prix”

La baisse de consommation du pétrole et l'augmentation des investissements dans les sources alternatives d'énergie sont toutefois en grande partie le résultat des prix élevés du pétrole après 1973.

En janvier, l'échec du cartel des pays de l'OPEC qui n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur des quotas de production a entraîné la première baisse importante des prix depuis dix ans.

Elle se traduira cette année par une réduction de 10 milliards de dollars de la facture des importations de pétrole de la Communauté, par une baisse de l'inflation d'au moins 1 % et par une augmentation probable de la croissance économique de 0,5 à 1 % en 1984.

Mais la Commission s'inquiète du fait que les Etats

(1) tep : tonne équivalent pétrole.

membres pourraient ne pas profiter de cette situation et ne pas utiliser cette „pause” pour consolider leurs stratégies de réduction de la dépendance énergétique. S'ils limitent les économies d'énergie et les investissements dans la diversification, la vieille contrainte des importations incertaines pourrait réapparaître.

Le programme

C'est pourquoi le nouveau programme quinquennal comprend un cocktail de politiques déjà adoptées au niveau communautaires, mais qui sont renforcées et de politiques nouvelles destinées à stimuler les investissements.

Comme par le passé, les propositions d'action communautaire sont concentrées dans des domaines qui offrent des avantages clairs par rapport à l'action sur le plan national. Cette action devrait porter sur les investissements dans divers types d'économie d'énergie, le financement de la prospection d'hydrocarbures et d'uranium, le développement d'un éventail plus équilibré d'approvisionnement comprenant les combustibles solides, l'énergie nucléaire, le gaz naturel et les énergies alternatives renouvelables.

Dans le domaine des économies d'énergie, la Commission propose des bonifications d'intérêts sur les prêts communautaires en faveur de l'investissement dans le chauffage au charbon, le chauffage urbain et la production d'énergie à partir des déchets et elle ajoute que tous les projets concernant les économies d'énergie devraient être encouragés de la même manière.

Le plan demande également la multiplication des projets de démonstration dans ce secteur dans le cadre d'un programme multi-annuel aux ressources adéquates et qui permettrait d'améliorer la recherche dans le domaine de l'énergie.

Enfin la Commission estime que des économies sup-

plémentaires pourraient être faites en réalisant une meilleure intégration des réseaux communautaires d'électricité, ce qui réduirait les interruptions accidentelles d'approvisionnement qui coûtent cher.

La prospection

La diversification des sources d'énergie joue un rôle aussi important dans ce programme que les économies d'énergie puisque l'accent est mis sur la prospection de nouveaux dépôts d'hydrocarbures et d'uranium.

La Commission voudrait que de nouveaux pouvoirs soient attribués à la Communauté pour entreprendre des campagnes sismiques et des forages qui permettent de rassembler des données géologiques sur des nouveaux gisements de pétrole et de gaz.

Elle voudrait également un meilleur contrôle de l'approvisionnement en uranium, la Communauté important actuellement 80 % de ses besoins. En effet, l'énergie nucléaire devrait couvrir 35 % des besoins communautaires en énergie en 1990.

Equilibre

Mais l'investissement dans les combustibles solides représente actuellement l'approche la plus viable pour arriver à un approvisionnement diversifié et équilibré.

L'industrie du charbon communautaire a grand besoin d'une restructuration alors que les stocks sont de l'ordre de 60 millions de tonnes et les importations des pays tiers atteignent environ 70 millions de tonnes.

La réponse communautaire à ce problème devrait se trouver dans un rapport que la Commission doit publier prochainement et qui porte sur l'amélioration de la technologie, la transformation des combustibles solides, la commercialisation des stocks et la réduction des coûts de la production communautaire.

Elle considère également l'énergie nucléaire comme

un volet très important de la stratégie énergétique à long-terme et indique que l'inquiétude du public face à ses implications devrait être dissipée par des projets pilotes de recherche sur le stockage des déchets radioactifs.

La troisième et dernière source indigène d'énergie en Europe est le gaz naturel. Le nouveau programme propose de développer un sys-

tème d'approvisionnement plus flexible qui abaisserait les coûts et intégrerait les systèmes existants. La Commission envisage aussi la création de stocks stratégiques.

Energies nouvelles

La Commission estime que la Communauté a un rôle potentiel crucial à jouer dans le domaine de la re-

cherche, du développement et de la démonstration des nouvelles énergies alternatives.

Elle n'a jusqu'ici financé que de petits projets. Selon le nouveau programme, des projets plus importants, qui étaient bloqués par des coûts initiaux trop élevés et une rentabilité trop lente, pourraient être financés par la Communauté.

Dans le passé, les projets

de démonstration financés par la Communauté ont porté sur les domaines de l'énergie solaire, la conversion photovoltaïque et de la biomasse, la gaséification et la liquéfaction du charbon et l'exploitation de l'énergie géothermique. Une nouvelle catégorie de projets pourrait inclure des propositions viables mais beaucoup plus coûteuses comme l'énergie marémotrice.

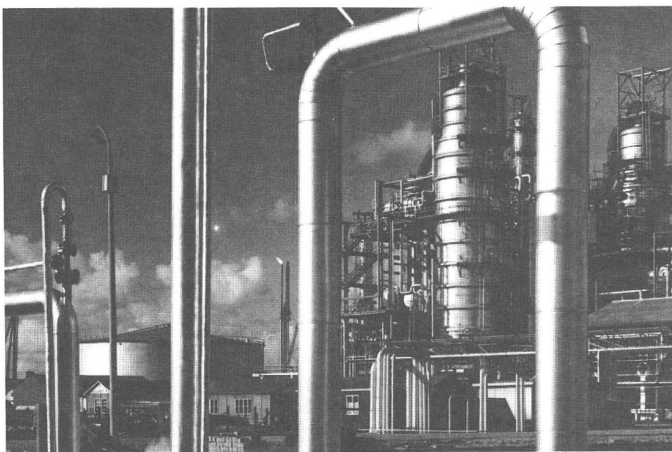
La fermeture d'autres raffineries est inévitable...

Pour faire face à la crise que traverse le raffinage et répondre à la baisse de la demande et à l'augmentation des importations, les sociétés européennes de pétrochimie devront encore réduire leur capacité de production de 125 millions de tonnes par an pour arriver à une production de 550 millions de tonnes en 1990, indique un rapport que vient de publier la Commission de la CE.

La surcapacité dans ce secteur est un problème inquiétant depuis que les hausses du prix du pétrole de 1974 et 1979 ont entraîné un ralentissement de l'activité économique et une chute rapide de la consommation des produits pétroliers. Les changements de répartition de la demande et le progrès de la capacité de raffinage à l'étranger ont accentué ce problème avec pour conséquence la fermeture de 18 raffineries en Europe depuis 1977.

L'année dernière, les sociétés européennes ont réduit volontairement leur capacité de 100 millions de tonnes, c'est à dire 13 % de la capacité totale de l'industrie qui est tombée ainsi à 675 millions de tonnes à la fin de l'année. D'autres fermetures sont prévues et devraient permettre une réduction supplémentaire de 45 millions de tonnes.

Mais selon la Commission qui contrôle l'évolution dans ce secteur depuis 1981, ces réductions devront se poursuivre. Celle-ci dresse dans



son rapport au Conseil des Ministres un tableau assez sombre de la situation, en se fondant sur ses consultations bi-annuelles avec l'industrie pétrochimique qui sont destinés à établir la capacité actuelle, à planifier les investissements, les fermetures et la quantité de pétrole brut raffiné.

En Europe le taux d'utilisation de la capacité des raffineries est d'environ 58 % alors qu'il était de 81 % en 1973. Cette situation est le résultat de la baisse de la consommation, de l'augmentation des importations nettes des produits raffinés et de l'importance des stocks. L'année dernière 422 millions de tonnes de pétrole brut ont été raffinées dans la Communauté, les deux-tiers seulement de la quantité raffinée en 1973.

Il y a dix ans, l'Europe était un exportateur net de produits raffinés, avec 25 millions de tonnes par an. L'an dernier, la situation

était renversée et ses importations nettes atteignaient 24 millions de tonnes. La Commission estime qu'en 1990 le montant des importations pourrait se situer entre 30 et 70 millions de tonnes.

L'augmentation des importations nettes qui s'est traduite par une baisse de 8 % de la demande pour les produits européens est en partie due à la diminution des exportations et la contraction des échanges internationaux. Mais elle est surtout la conséquence de l'augmentation des importations en provenance, entre autres, de l'URSS, des Etats Unis, de l'Espagne et de l'Algérie. Les exportations soviétiques en direction de l'Europe sont trois fois plus importantes que celles de tout autre fournisseur de la Communauté.

De 1981 à 1982 les importations ont fait un bond important passant de 15 à 24 millions de tonnes, notam-

ment en raison des baisses de prix pratiquées par les producteurs qui voulaient accroître leur ventes sur un marché faible.

Mais selon la Commission un nouveau facteur interviendra pour déterminer les importations futures : la capacité de raffinage des pays de l'OPEP au Moyen Orient. Celle-ci est passée de 2,2 millions de barils par jour en 1980 à 2.675 millions l'année dernière. Le Moyen Orient pourrait raffiner 3,76 millions de barils par jour en 1986, dont 2 millions en Arabie Saoudite.

Si ces nouvelles raffineries opéraient 85 % de leur capacité, la quantité de produits raffinés destinés à l'exportation pourrait passer de 30 millions de tonnes (1980) à 120 millions de tonnes en 1986. Et si, comme les exportations de pétrole brut, un tiers de ces produits étaient dirigés vers l'Europe, les importations nettes de la Communauté pourraient atteindre 30 millions de tonnes dans trois ans, estime la Commission.

En Europe, la restructuration de l'industrie pétrochimique est en cours. Les sociétés ont réagi à la baisse de la demande par une réduction drastique de leur capacité qui est passée du record de 830 millions de tonnes en 1977 à 675 millions de tonnes l'année dernière. Cette réduction s'est traduite par la fermeture de 18 raffineries, dont 14 au cours des deux dernières années, et la mise hors ser-

vice d'unités en excédent dans des entreprises encore en activité. Cinq fermetures supplémentaires sont prévues qui réduiront la capacité de 45 millions de tonnes.

La Belgique et les Pays-Bas dont l'industrie reposait largement sur les exportations, auront chacun diminué leur capacité de 30 % d'ici à 1986. La plupart des autres Etats membres de la Communauté, à l'exception de l'Irlande et de la Grèce, auront effectué des réductions de plus de 20 % dans la même période.

Ces fermetures entraîneront la perte d'environ 1.000 emplois sur un total de 7.000 dans ce secteur. Toutes ces raffineries opèrent maintenant comme terminaux, sauf en Irlande où une entreprise a été reprise par l'Etat et a repris son activité.

Toutefois d'autres fermetures auront peut-être été évitées grâce à la vente du patrimoine de raffinage et les avoirs commerciaux d'opérateurs importants européens et américains à des entre-

prises de l'OPEP ayant accès à des bruts meilleur marché. L'acquisition de la division européenne de Gulf par la Kuwait Petroleum Corporation, la prise de contrôle des intérêts de la Standard Oil of Indiana en Italie, financée par les Saoudiens et l'opération de „joint venture” entre la société vénézuélienne Veba et Petroven sont l'exemple d'un tendance qui pourrait se développer à l'avenir, estime la Commission.

Se reconvertir et survivre

La véritable solution aux problèmes de l'industrie réside toutefois dans la reconversion des entreprises existantes et leur adaptation à l'évolution de la demande en produits raffinés et notamment l'accroissement de la demande en essence par rapport aux fuels lourds.

Le marché traditionnel de l'après-guerre des fuels lourds pour la production d'électricité a pratiquement été anéanti par la hausse des prix du pétrole, le char-

bon à bon marché et le développement de l'énergie de source nucléaire. Et ce marché se rétrécira certainement encore.

Autrefois produit principal, le fuel lourd est devenu une charge, occupant un volume coûteux dans les réservoirs et obligeant les sociétés à des investissements onéreux dans des craqueurs qui transformeront le fuel lourd en produits plus légers ou en carburant qui se vendent plus facilement.

En effet alors qu'on prévoit une augmentation de la consommation d'essence dans la Communauté qui passerait de 16 % à 18 % de la consommation totale en 1990, la Commission estime que la part du fuel tombera de 26,5 à 22 %. Elle était de 34 % en 1973.

Pour résoudre ce problème, les sociétés doivent consacrer des investissements importants aux installations de craquage, aussi bien catalytique, thermique qu'à l'hydrocraquage, les visco-réducteurs ou les unités de cokéfaction.

La capacité de conversion du fuel lourd en Europe a presque doublé depuis 1973, et devrait encore augmenter de 14 % d'ici 1986. On devrait pouvoir alors convertir 28 % du brut distillé dans les raffineries européennes, par rapport aux 9 % transformés il y a dix ans.

Rôle de la Communauté

Cette restructuration repose entièrement sur les entreprises. Mais le contrôle de la Commission qui permet d'évaluer les besoins de capacité futurs apporte une clairvoyance sans précédent qui aide les sociétés dans leur planification.

Il permet aussi de s'assurer que la coopération entre les sociétés ne va pas à l'encontre de la politique de concurrence de la Communauté qui autorise les accords de réduction de surplus de capacité mais seulement dans la mesure où ils ne mènent pas à la coordination de politiques des ventes ou de partages de marchés.

Le FEOGA aide des projets belges

Vingt projets belges concernant différents secteurs de l'agriculture se sont vus octroyer une contribution financière de 128.667.916 FB par la section orientation du FEOGA au cours de la première tranche pour 1983.

Cette série comprend au total 233 projets pour l'ensemble de la Communauté, qui ont reçu une aide — tous projets confondus — de quelque 71,1 millions d'ECU. La Commission a en outre tiré un crédit de plus de 33,5 millions d'ECU pour 37 projets situés dans la région méditerranéenne, quelque 4,9 millions d'ECU pour 9 projets situés dans la partie occidentale de l'Irlande, et 957.901 ECU pour 4 projets au Royaume-Uni.

Deux projets belges dans le secteur de la pêche ont reçu collectivement 9,6 millions de FB environ; ces projets visent l'extension et la modernisation d'une ex-

ploitation piscicole d'Ostende, ainsi que la modernisation et la restructuration d'une usine de Ligneuville (province de Liège) qui s'occupe du traitement, du transport et de la vente de poisson. Trois autres projets s'inscrivant dans le secteur „viande” se sont vus allouer 14,4 millions de FB ensemble, somme destinée à l'extension d'un abattoir de Geel et de deux usines de traitement de la viande situées à Destelbergen (Flandre orientale) et Wommelgem (province d'Anvers).

En ce qui concerne le secteur des produits laitiers, 18,3 millions de FB ont été octroyés pour la modernisation et la restructuration de deux fabriques de lait à Herfelingen (province de Brabant) et à Retie (province d'Anvers), ainsi que pour l'extension d'une usine fromagère à Denée (province de Namur).

Un projet du secteur „œufs et volaille” recevra 1,74 millions de FB à titre d'aide : il s'agit de la modernisation d'une usine de triage et d'emballage des œufs, située à Zedelgem-Loppem (Flandre occidentale).

Sept projets belges dans le secteur „fruits et légumes” ont été retenus et recevront dans l'ensemble près de 53 millions de FB. Ces projets concernent l'extension et la modernisation d'entrepôts de vente à Sint-Katelijne-Waver (province d'Anvers) ainsi qu'à Zellik, Kortenberg et Werchter (province de Brabant); l'extension et la restructuration de trois entreprises de congélation de légumes, situées à Koolskamp, à Passendale et à Staden-Westrozebeke (Flandre occidentale); la modernisation d'une usine de traitement des légumes à Kortemark (Flandre occidentale);

l'extension d'une usine du même type à Diksmuide (Flandre occidentale).

Un projet du secteur „fruits et légumes” se voit attribuer 3,9 millions de FB, aide qui sera affectée à la construction de nouvelles installations de vente à Lochristi (Flandre orientale).

Pour ce qui est du secteur des pommes de terre, 23 millions de FB sont destinés à deux projets : l'extension d'une usine de traitement des pommes de terre à Furnes (Flandre occidentale) et l'extension des installations de stockage, de triage et de conditionnement d'une usine située à Ranst-Oelegem (province d'Anvers).

Une somme de 4,8 millions de FB ira à un projet du secteur „autres produits” : il s'agira de la modernisation de deux usines d'écangage du lin, situées à Ardoole (Flandre occidentale) et à Donstiennes (Hainaut).

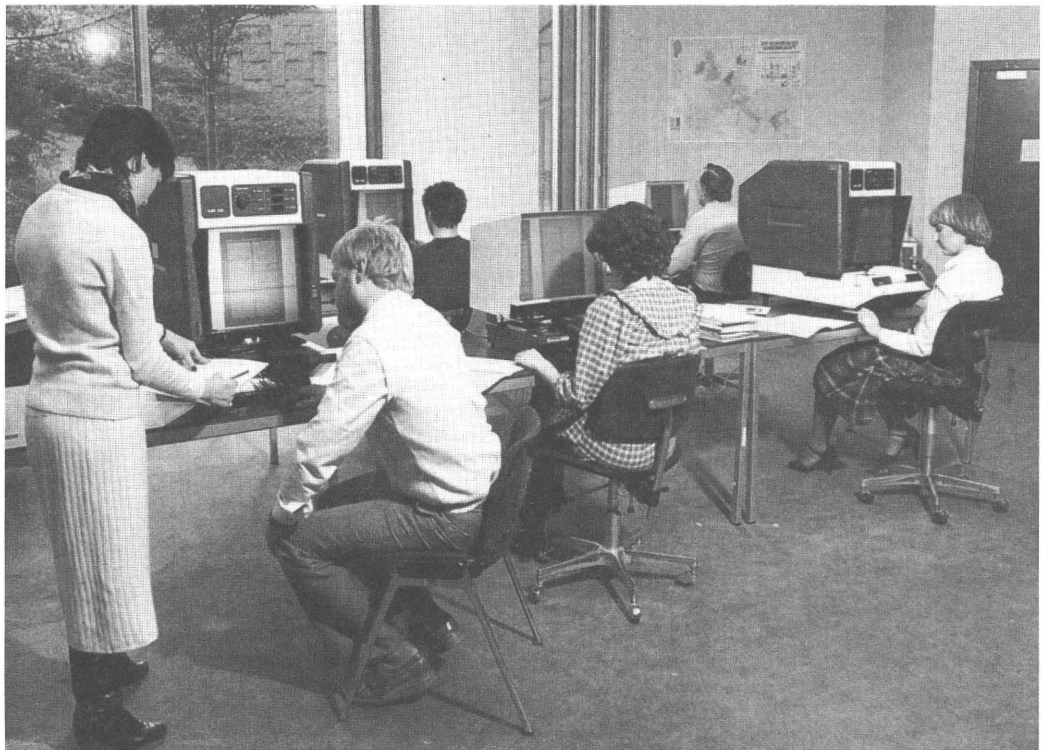
Les archives des CE sont accessibles

Le 28 juin 1983, le Président de la Commission, Monsieur Gaston Thorn, a ouvert les archives historiques de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. La cérémonie officielle s'est déroulée au siège du Département des Archives, square de Meeus, à Bruxelles.

Les archives européennes, désormais accessibles au public année par année — et ce conformément à la règle générale de trente ans —, ne constituent pas aux yeux du Président de la Commission, un matériau vide de sens. „Ces archives apportent un éclairage étonnant sur la vie proprement dite de l'Europe; elles aident à mieux comprendre les grandes étapes qui ont marqué la naissance de la construction européenne.” L'ouverture de ces archives au public et aux historiens permet en effet d'avoir un aperçu plus approfondi des rapports entre les différents pères fondateurs de l'Europe. Elles donnent également une image plus précise des matières pour lesquelles ils ont voulu unir leurs politiques nationales, de manière à construire une Europe Unie.

C'est en février 1983 que le Conseil et la Commission des Communauté Européennes décidaient de rendre ces archives accessibles au public; cette décision répondait à un double objectif : il s'agissait, d'une part, d'encourager les recherches sur l'histoire des Communautés et de promouvoir l'intérêt du public dans le développement de la construction européenne, et, d'autre part, de clarifier le fonctionnement des Institutions Européennes. L'ouverture des sources européennes permet de stimuler la nouvelle approche de la recherche historique relative à l'intégration européenne. Les historiens souhaitent en effet prendre davantage en considération la dimension multinationale de l'historiographie plutôt que les événements nationaux.

A l'occasion de l'ouverture des Archives historiques des



Salle de consultation des archives des CE

Communautés Européennes, un guide spécifique a été réalisé dans le but de mieux informer, tant le chercheur que le simple citoyen, sur le contexte historique des Communautés Européennes et sur le matériel de documentation que recèlent les archives communautaires. Outre un bref aperçu historique de la période allant de la déclaration Schuman du 5 mai 1950 à la préparation des Traités de Rome, cette brochure contient toutes les informations concernant les méthodes d'exploitation, l'accès et la localisation des Archives,

ainsi que les adresses des différents services d'Archives Nationales. (Voir rubrique „En vente”, en dernière page d'EUR-info.)

Les présidents des différentes Institutions Communautaires expriment le souhait que l'ouverture des archives réponde au besoin de renforcer parmi les jeunes une prise de conscience européenne qui soit fondée sur la vérité historique. Ils considèrent également que cette initiative correspond essentiellement à la nécessité de donner aux Institutions et Organes communautaires leur propre dimension histo-

rique. Dans un premier temps, seuls les documents et pièces d'archives relatifs aux premiers mois d'existence de la CECA pourront être consultés. Les archives concernant la construction de la CEE et de l'EURATOM seront ensuite mises, année par année, à la disposition du public. A partir de janvier 1989, les archives de la Communauté Economique Européenne et de la Communauté Européenne pour l'Energie Atomique seront accessibles année par année.

Recherches dans la sidérurgie

La Commission vient de signer onze contrats de recherche qui dans le cadre du Traité de la CECA s'inscrivent dans le cadre du 4ème programme de recherche : „Lutte technique contre les nuisances sur les

lieux de travail et dans l'environnement des installations sidérurgiques”.

Les projets portent sur la lutte contre la pollution de l'air, l'analyse d'un polluant, l'épuration des eaux de cokerie, le traitement des déchets et la diminution du bruit aux fours électriques à arc et aux opérations de découpage au chalumeau. Deux firmes belges situées à Liège recevront une aide financière de la CE qui représente 60 % des frais de la recherche. INIEX fera une

recherche sur la mise au point de méthodes permettant de déterminer l'origine des poussières dans un environnement sidérurgique et de quantifier la responsabilité des principaux postes d'émissions. Le coût total des recherches s'élèverait à 10.590.485 FB. L'autre firme CEBEDEAU fera une étude (pour un montant de 3.486.000 FB) de la valorisation de poussières d'aciérie électrique en vue de la récupération du zinc et du plomb.

Dialogue Parlement-Commission

FLANDERS' TECHNOLOGY

Dans le cadre du poste budgétaire intitulé „Dépenses de participation de l'institution à des conférences, congrès et réunions”, 50.000 Ecu ont été alloués, sous forme de subvention, à l'organisation de la manifestation internationale „Flanders' Technology” (Gand, du 3 au 7 mai 1983), une initiative mise sur pied par le Président de l'Exécutif flamand et patronnée par MM. Davignon et Narjes, membres de la Commission. L'aide accordée se justifiait, selon la Commission, par le caractère original de l'initiative et par l'intérêt qu'elle présentait pour les milieux scientifiques et industriels européens, ainsi que pour la presse. La Commission examine actuellement la possibilité d'accorder des contributions à des manifestations de même nature auxquelles elle participerait.

(Question parlementaire n° 2103/82 de Mme Anne-Marie Lizin.)

INVESTISSEMENTS CE

Nombre d'Européens s'inquiètent de l'accroissement des investissements communautaires à l'extérieur de la CE; ils craignent que la Communauté ne s'en trouve affaiblie et qu'elle ne soit plus en mesure de résister aux pressions économiques et financières toujours plus fortes dans le monde. La Commission ne manifeste pas, quant à elle, un pessimisme aussi prononcé.

L'un de ces études a fait apparaître une augmentation relative des investissements de la Communauté à l'extérieur, mais a aussi indiqué une hausse des investissements extérieurs dans la Communauté. Si la Commission constate d'une part la coopération entre les entreprises au sein de la CE (ententes, fusions), elle observe d'autre part une multiplication des accords avec des partenaires extérieures.

Cette évolution lui paraît favorable, en ce qu'elle suscite le développement de la coopération industrielle et stimule les intérêts réciproques entre les différentes zones économiques, ce qui pourrait se traduire par la diminution des tensions commerciales. La Commission regrette cependant que de nombreuses tentatives de coopération entre sociétés européennes n'aient pas abouti. Elle entend surmonter les obstacles et élaborer pour ce faire une série d'actions et de propositions, dans les domaines de l'harmonisation fiscale et du droit des sociétés. L'adoption des textes qu'elle a préparés en ce qui concerne le régime fiscal commun applicable aux fusions, scissions et apports d'actifs entre sociétés d'Etats membres différents, le statut de la société anonyme européenne et le groupement de coopération élimineront une partie de ces obstacles et permettront aux entreprises de la Communauté de se développer de manière à pouvoir jouer un rôle dans la compétitivité sur la plan mondial.

(Question parlementaire n° 1731/82 de M. Lucien Radoux.)

COMMUNICATIONS PERTURBÉES...

Le Parlement européen s'efforce d'améliorer les échanges d'informations entre la Commission et le Parlement. Les députés européens demandent notamment que les déclarations de politique leur soient communiquées en premier lieu; ils estiment que la Commission fait trop souvent appel, pour ses déclarations publiques, aux conférences de presse. Il s'agit là pourtant, aux yeux de la Commission, de la seule solution permettant de protéger les intérêts de la Communauté et d'informer en temps voulu les parties intéressées par les décisions, surtout lorsque de telles décisions sont prises en dehors des sessions plénières du PE ou des réunions

des commissions parlementaires. La Commission s'est néanmoins engagée à faire droit au souci légitime du Parlement européen d'être informé dès que possible des nouvelles initiatives politiques qu'elle prend.

Question parlementaire n° 157/83 de M. Andrew Pearce.

AIDE A L'ISOLATION

Cela fait plusieurs années déjà que le Conseil formule des recommandations concernant les programmes d'économies d'énergie dans les bâtiments (4.5.1976 : utilisation rationnelle de l'énergie par la promotion de l'isolation thermique des bâtiments; 5.2.1979 : réduction de la demande d'énergie des bâtiments dans la Communauté; 9.6.1980 : nouvelles lignes d'action de la Communauté en matière d'économies d'énergie, comprenant les lignes directrices d'un programme de base recommandé à tous les Etats membres). Ces résolutions ont porté leurs fruits : tous les Etats membres ont, depuis lors, mis en œuvre des incitations financières visant à stimuler l'isolation thermique.

Ainsi, en Belgique, une déduction fiscale de 40 % des coûts entre 25.000 et 300.000 FB est accordée, au même titre qu'une réduction du taux de TVA à 6 % pour les investissements de modernisation et d'économies d'énergie. En Wallonie, une aide de 10.000 à 18.000 FB a en outre été prévue pour les revenus modestes; la Flandre offre une aide complémentaire pour le double vitrage.

La République fédérale d'Allemagne a affecté, jusqu'à la fin de l'année dernière, une aide directe de 25 %, ou, jusqu'au 30 juin de cette année, une déduction fiscale de 10 % sur 10 ans.

Le Danemark appuie financièrement les projets en

procédant par taux décroissants : 20 ou 30 % (pour les propriétaires et les locataires respectivement) jusqu'au 31.8.1983, et 10 ou 15 % jusqu'à la fin 1984.

La France a opté pour le système de la déduction fiscale (8.000 FF plus 1.000 FF par enfant pour les investissements; 7.000 FF plus 1.000 FF pour les intérêts de crédit), et a mis en place un programme d'aides propre pour les investissements en faveur des économies d'énergie.

L'Italie fournit une aide financière allant jusqu'à 30 % pour l'isolation des bâtiments existants — une réglementation qui s'inscrit dans le cadre du programme 1981-1983, mais dont les mesures n'étaient pas encore appliquées fin 1982.

L'Irlande offre une aide jusqu'à 33 % des coûts d'investissements (maximum 50 Livres irlandaises), et accorde une déduction fiscale pour les coûts de main-d'œuvre (maxima fixés).

Le Luxembourg propose des aides de 25 % (maximum 15.000 FLux pour l'isolation et 20.000 FLux pour le double vitrage).

Aux Pays-Bas, une aide de 25 % est accordée pour l'isolation d'une maison (maximum 1.250 Florins), de 30 % pour un appartement (maximum 1.500 Florins).

Au Royaume-Uni, il est possible d'obtenir une aide de 66 % (maximum 69 Livres Sterling), voire de 90 % (maximum 95 Livres Sterling) pour les revenus modestes.

Tous les Etats membres ont entretemps également établi ou amélioré les normes d'isolation existantes, sans que leur niveau soit pour autant suffisamment élevé partout. La Commission prépare actuellement une comparaison détaillée des différents programmes d'économies d'énergie.

(Question parlementaire n° 2300/82 de Mme Raymond Dury.)

Dialogue Parlement-Commission

BOUTIQUE BIOLOGIQUE

Depuis quelques années déjà, les produits biologiques proposés par les boutiques alternatives sont véritablement en vogue. Et pourtant, rien ne garantit au consommateur que ces produits répondent, sur le plan de la qualité, à l'attente du consommateur et qu'ils ne contiennent aucun résidu indésirable. Il n'existe du reste aucune définition officiellement reconnue des termes „écologique” et „biologique”. Un contrôle éventuel des boutiques alternatives suppose l'existence d'une législation qui indique clairement ce que recouvrent ces notions. De même, il conviendrait de mettre au point des méthodes de contrôle adéquates, contrôle qui devrait être assuré dans ce cas par les Etats membres eux-mêmes.

Plusieurs Etats membres possèdent des exploitations agricoles „biologiques”, qui se sont regroupées en un certain nombre d'organisations. Cependant, ces associations n'étant pas organisée au niveau communautaire, la C.E. n'est pas en mesure d'exercer un quelconque contrôle sur elles. En avril 1981, la Commission a transmis au Conseil une proposition de directive relative au rapprochement des législations des Etats membres concernant l'étiquetage et la présentation des produits au consommateur, ainsi que la publicité qui en est faite. La proposition posait également certaines conditions à l'égard de toute assertion évoquant le caractère biologique du produit : procédé de culture, emploi de produits chimiques, effets de la pollution de l'environnement. A la demande du Parlement, la proposition de la Commission a cependant été retardée, sur la base d'un rapport présenté par l'auteur de la question lui-même.

(Question parlementaire n° 2210/82 de Mme Ursula Schleicher.)

ACHETEZ EUROPEEN

La Commission, au même titre que le Parlement européen, s'inquiètent de la montée du protectionnisme dans les Etats membres. Nombre d'entre eux ont vu organiser sur leur territoire des campagnes visant à encourager les consommateurs à acheter les produits nationaux. C'est pour cette raison que la Commission a porté la campagne „Guaranteed Irish” devant la Cour de Justice qui a confirmé qu'un tel programme était incompatible avec les dispositions des articles 30-36 du Traité CEE. D'autres campagnes organisées dans d'autres Etats membres font actuellement l'objet d'investigations.

Les mesures protectionnistes auxquelles on assiste pourraient être contrecarrées par une campagne publique mobilisant les médias de tous les Etats membres; une telle campagne permettrait de „corriger” le mauvais usage que font certains gouvernements du patriotisme national en vue de stimuler leur production industrielle, au mépris des intérêts des autres partenaires communautaires. La Commission estime cependant que la véritable solution du problème consiste plutôt à appliquer rigoureusement les dispositions existantes du Traité CEE, ce qui rendrait inutile l'organisation d'une campagne par l'intermédiaire des médias.

(Question parlementaire n° 2193/82 de M. Hans-Joachim Seeler.)

SYSTEMES VIDEO

Le marché de l'électronique grand public propose actuellement trois systèmes vidéo différents : Vidéo Home System (VHS) de JVC (Japan Victor Company), qui couvre 60 à 70 % du marché européen, Betamax de Sony et Video 2000 de Philips et Grundig, qui se taillent chacun entre 15 et 20 % du marché. Ces trois systèmes sont totalement incompatibles, les cassettes ne permet-

tant pas de passer d'un système à l'autre. Un système 8 mm portatif sera sous peu proposé; les principaux producteurs négocient à l'heure actuelle pour tenter de réaliser un standard unique valable pour le monde entier. Ce système serait essentiellement destiné à l'enregistrement vidéo amateur ou à l'enregistrement de programmes TV. Le vidéodisque sera introduit plus tard en 1983 — le vidéodisque est appelé à remplacer certains systèmes existants pour la projection de films. Le système Video 2000 est pratiquement absent des marchés américain et japonais, entièrement dominés par les deux systèmes japonais. Compte tenu de l'augmentation rapide des exportations japonaises de systèmes vidéo ces dernières années, la part du marché qu'occupe le Video 2000 connaît de graves difficultés. En février 1983, les autorités japonaises ont promis, à la demande de la Commission, de modérer leurs exportations; elles détermineraient des prix plancher afin d'éviter la fixation de prix inéquitables pour les exportations japonaises vers la Communauté. En outre, à l'intérieur de la CE, une série de mesures cherchent à assurer une coopération industrielle entre firmes spécialisées dans l'électronique grand public, situées dans des Etats membres différents. C'est ainsi que le groupe français Thomson-Brandt envisage de reprendre les activités d'AEG Telefunken. Une telle reprise nécessite cependant l'approbation de l'Office allemand des ententes et l'accord de la Commission en ce qui concerne les problèmes connexes du droit des sociétés et des règles de concurrence.

(Question parlementaire n° 2144/82 de M. Dieter Rogalla.)

PRIX DU CHARBON

L'Agence internationale de l'Energie à Paris signale que

les coûts de production du charbon sont bien inférieurs au prix actuel du pétrole. S'il est vrai que ces calculs incluent des pays comme les Etats-Unis, l'Australie et le Canada — où les coûts d'extraction du charbon sont sensiblement plus bas, le constat de l'AIE semble cependant être des plus valables pour la Communauté. Le pétrole brut revient actuellement, dans la C.E., à 217 dollars/tep. La moyenne des coûts de production du charbon s'élève, pour 1982, à 142 dollars/tep. Certes, les barèmes diffèrent d'un pays à l'autre, d'un bassin charbonnier à l'autre, d'une catégorie et d'une sorte de charbon à l'autre. Les subventions des Etats membres en faveur de leur industrie charbonnière n'influencent guère les coûts de production.

En dépit de ces conditions relativement encourageantes, la Communauté européenne n'a extrait que 240 millions de tonnes de charbon en 1982, au lieu des 270 millions de tonnes prévues. L'Europe tire de moins en moins de charbon de son sol, alors que les réserves exploitables se montent encore à 70 milliards de tonnes. Dans le même temps, on observe un accroissement des importations de charbon originaire des pays tiers. La Commission européenne a même proposé, voici quelques semaines, de réduire la production communautaire de combustibles solides de 15 %. Madame Alphonsine Phlix craint qu'une telle décision n'engendre une dépendance accrue des Etats membres vis-à-vis du charbon importé. Deux alternatives sont envisageables face à la fermeture des mines jugées non compétitives : couvrir la demande de charbon en augmentant la production communautaire ou en optant pour un accroissement des importations.

(Question parlementaire n° 163/83 de M. Dieter Rogalla et question non encore traitée de Mme Alphonsine Phlix.)

LA VIE DE LA COMMUNAUTÉ

Première présidence grecque

Arrivé à la présidence le 1er juillet, le gouvernement grec examinera en priorité le financement futur de la Communauté, a annoncé au Parlement européen au mois de juillet le ministre grec des Affaires étrangères, M. Ioannis Charalambopoulos.

„Le problème le plus important lié au financement futur est l'accroissement des ressources propres. Pour que la CE se trouve en position d'atteindre rapidement une certaine forme d'unité et que des nouvelles politiques soient mises en œuvre, on doit s'attaquer au problème budgétaire”, a-t-il ajouté.

Le Ministre des Affaires étrangères a indiqué clairement à ce propos que le gouvernement grec espérait que le Conseil européen, qui se tiendra à Athènes en décembre, déciderait d'accroître les fonds disponibles pour le budget communautaire.

Mais en plus du problème budgétaire, les Grecs ont retenu d'autres priorités pour mettre fin aux déséquilibres économiques et aux inégalités régionales dans la Communauté. Cette stratégie

repose en partie sur l'adoption rapide d'une série de programmes intégrés en faveur des régions méditerranéennes en Grèce, en Italie et en France.

Le Ministre a aussi souligné que son gouvernement était décidé à diminuer le fossé technologique qui existait entre les pays les plus et les moins avancés de la Communauté en encourageant la recherche, l'industrie et les projets d'innovation industrielle.

Enfin il a confirmé l'intention de son pays de demander aux Ministres des Affaires étrangères d'examiner, au cours de leurs entretiens de coopération politique, la situation à Chypre et d'aider à trouver une réponse aux questions restées en suspens au sujet des relations entre la République et la Communauté.

Des relations d'avenir : Europe-Amérique latine

„L'Europe et l'Amérique latine ont le plus grand intérêt à développer entre elles des liens d'associés”. Ainsi s'est exprimé M. Wilhelm Haferkamp, vice-président de la Commission européenne, en ouvrant le 14 juin dernier la 6ème Conférence interparlementaire Europe-Amérique latine.

Responsable des relations extérieures, M. Haferkamp, a souligné que les économies nationales des deux groupes d'Etats sont complémentaires. D'un côté l'Europe dispose des capitaux et du savoir-faire; de l'autre l'Amérique latine constitue un marché dynamique et un immense réservoir de ressources naturelles. Et toutes deux ont le plus grand intérêt à stimuler leur croissance économique. De plus, l'adhésion de l'Espagne et du Portugal à la Communauté donnera un élan supplémentai-

re aux échanges commerciaux Europe-Amérique latine.

Une coopération plus étroite entre celle-ci et celle-là pourrait aider considérablement au développement de l'Amérique centrale, a encore souligné M. Haferkamp. C'est pourquoi la Communauté mettra tout en œuvre pour intensifier cette coopération, en se concentrant sur l'application des accords déjà existants, sur la conclusion d'un accord-cadre avec les pays du Pacte andin et sur le bon fonctionnement des instruments d'aide au développement de la Communauté. Des possibilités existent également dans le domaine du transfert technologique, de la recherche et développement, de la promotion des investissements et du soutien aux contrats d'affaires.

La Commission européenne a proposé la création d'un institut pour les relations entre la Communauté et l'Amérique latine. Cet organisme aurait pour but de promouvoir les liens entre les gouvernements, les partis politiques, les syndicats et les organisations de jeunesse.

M. Haferkamp a poursuivi : „L'image protectionniste dont on affuble parfois la Communauté est imméritée.”. 80 % des exportations latino-américaines vers l'Europe sont soumises à des droits de douanes négligeables (moins de 5 %) voire nuls. 6,5 % seulement de ces mêmes exportations sont affectées par le contre-coup des règles de la Politique agricole commune.

Plus de la moitié de l'aide au développement des pays de l'OCDE vient de la Communauté, de même que près de 30 % des investissements étrangers. „Plus important encore, a poursuivi M. Haferkamp, l'Amérique latine, avec une part de quelque 6 % du total des importations communautaires, dépasse à cet égard les pays ACP, ainsi que les pays en développement asiatiques non-producteurs de pétrole... Il en est résulté une augmentation du déficit de la Communauté vis-à-vis du continent latino-américain, qui est passé de quelque 700 millions d'ECUS en 1981 à 5,3 milliards d'ECUS en 1982.”

M. Haferkamp a précisé que ce déficit est dû pour une part importante au déclin des exportations européennes vers l'Amérique latine. Et de commenter : „Je ne cacherai pas que les restrictions aux importations décidées par plusieurs gouvernements sont, pour la Communauté, une grande cause de préoccupation”.

Les relations Chypre-Communauté

M. Lorenzo Natali, vice-président de la Commission, s'est rendu en juin dernier à Chypre où il a notamment visité le stand de la Communauté européenne à la Foire internationale de Nicosie. Il s'est également entretenu avec M. Spyros Kyprianou, président de la République chypriote, ainsi qu'avec MM. Andréou, Rolandis et Vassiliou, respectivement ministres du Commerce, des affaires étrangères et des finances.

Par ailleurs, la Commission et Chypre ont paraphé le 4 juillet un nouveau protocole financier portant sur une aide de 2 milliards de FB au cours des cinq années à venir. Cela représente une augmentation de près de 50 % par rapport au protocole actuel qui expire en décembre prochain. Le nouveau proto-

cole doit maintenant être ratifiée par le Conseil des ministres de la Communauté et par le gouvernement chypriote.

Négociations avec l'Espagne : un nouveau progrès

Les négociations pour l'entrée de l'Espagne dans la Communauté ont avancé d'un pas supplémentaire à la fin juin avec l'accord sur les termes qui seront appliqués à la politique fiscale de ce pays.

Cet accord prévoit que l'Espagne bénéficiera d'un délai de 6 ans pour conformer son monopole des tabacs aux règles communautaires en vigueur. Au cours de cette période, le gouvernement réduira graduellement la taxe et les restrictions quantitatives qui pèsent sur les importations de cigares et de cigarettes. Un délai de 4 ans a été fixé pour lui permettre de mettre fin à la discrimination existante entre les tabacs bruns et les tabacs blonds.

Au même moment, les deux parties ont accepté que l'Espagne soit autorisée à restreindre l'entrée d'une série de produits en provenance du GATT ou des pays à commerce d'Etat, les textiles, les aimants, les lentilles de contact et les enregistreurs. Il reste toutefois à établir le statut de l'Espagne vis-à-vis du Japon et des pays ayant passé des accords préférentiels avec la Communauté.

M. Lorenzo Natali, Commissaire chargé de l'Elargissement, a exprimé sa satisfaction devant le progrès accompli durant cette 16^{ème} séance de négociations, tout en soulignant que les efforts devraient désormais être concentrés sur la pêche et l'agriculture.

La Communauté a lancé les négociations dans ces domaines en présentant son point de vue au Secrétaire d'Etat espagnol, M. Manuel Martin.

Recherche : des projets importants

Le Conseil des Ministres de la Recherche, réuni à Luxembourg le 28 juin, a approuvé une nouvelle stratégie communautaire de recherche. Un „Programme cadre” renforcera la recherche, le développement et les projets de démonstration. Cette nouvelle orientation ne sera pas toutefois effective avant que les problèmes budgétaires généraux de la Communauté ne soient résolus.

Les objectifs principaux de cette nouvelle orientation portent sur la con-

centration des efforts de recherche dans les secteurs qui encouragent l'efficacité de l'industrie européenne et sont susceptibles d'améliorer l'environnement des travailleurs et des citoyens.

Les programmes communautaires prendront les programmes de recherche trop importants pour être conduits par un seul Etat-membre ou ceux dont les coûts seraient réduits par un effort collectif. D'autres projets bénéficieraient d'efforts complémentaires ou aideraient au renforcement de moyens de commercialisation et de recherche, conduisant ainsi à une uniformisation de normes et de standards.

Le Conseil a entièrement approuvé un programme expérimental de collaboration multidisciplinaire dans des domaines tels que l'optique, la combustion ou la climatologie, et destiné à stimuler le potentiel scientifique européen.

Ce programme, d'un montant de 7 millions d'Ecus (319 millions de FB), ainsi qu'un programme d'évaluation de la recherche également approuvé par les Ministres feront partie du Programme cadre quand il sera lancé.

D'autre part le Conseil a donné le feu vert à d'autres recherches futures : FAST II, dont une particularité intéressante sera le rôle joué par les „visiteurs”, des spécialistes scientifiques détachés auprès de la Commission.

Enfin le Conseil a examiné le nouveau programme pour le Centre Commun de Recherche de la Commission et le programme ESPRIT, portant sur la nouvelle technologie de l'information. Etant donné la priorité donnée à ce dernier lors de la réunion du Sommet de Stuttgart, le Conseil a demandé une conclusion rapide du travail de préparation pour qu'une décision puisse intervenir avant la fin de l'année.

La consultation des travailleurs

La Commission européenne a approuvé le 15 juin dernier un projet amendé de directive sur le droit à l'information et à la consultation des travailleurs : un projet qui, selon M. Ivor Richard, commissaire européen aux affaires sociales, pourrait modifier profondément les relations entre partenaires sociaux au sein de la Communauté européenne.

Si elle est adoptée par les ministres, cette proposition établirait des procédures obligatoires dans les entreprises employant plus de 1.000 personnes, en particulier dans les multinationales. Au moins une fois par an, les représentants du personnel devraient être mis au courant de la structure générale de

LE PARLEMENT SUR NOS ECRANS

La Commission est prête à soutenir les efforts du Parlement européen pour encourager la retransmission télévisée des débats parlementaires.

M. Lorenzo Natali, vice-président de la Commission chargé de l'information, s'est déclaré convaincu, en répondant à M. Pierre-Bernard Cousté, député français au Parlement européen, de l'intérêt des débats télévisés particulièrement à l'approche des élections du Parlement européen.

NOUVELLES NORMES DE SECURITE POUR LES TRACTEURS EN VUE

Le Conseil devra se prononcer sur une proposition de la Commission qui vise à renforcer la sécurité et la prévention des accidents sur les tracteurs dans la Communauté (Journal officiel n° C/64 volume 26).

Les nouvelles normes concernent la prise de force sur les tracteurs et entreraient en vigueur le 1^{er} octobre 1984, date après laquelle une homologation CEE deviendrait obligatoire.

COMMERCE DE L'AUTOMOBILE

La Commission propose d'accorder une exemption générale de l'interdiction de pratiques commerciales restrictives prévue par le Traité de la CEE aux ententes dans le secteur de la distribution et la réparation automobile. Les parties intéressées sont invitées à adresser leurs commentaires avant le 24 octobre.

Pour plus de détails, voir le Journal officiel des Communautés européennes n° C166 du 24 juin 1983.

l'entreprise, de sa situation économique et financière, des probabilités d'évolution de la production et des ventes, de la situation de l'emploi et de ses tendances probables ainsi que des perspectives d'investissement.

Dans le cadre des groupes d'entreprises, la directive communautaire obligerait également la „maison-mère” à informer immédiatement les filiales de toute décision concernant la rationalisation ou la fermeture d'entreprises du groupe. Les filiales concernées devraient alors consulter les représentants du personnel dans un délai de 30 jours, „en vue de parvenir à un accord sur les mesures envisagées en ce qui concerne les employés.”

Pour éviter que toutes ces dispositions ne contraignent les entreprises à divulguer des informations susceptibles d'être utilisées par leurs concurrents, la directive autoriserait les directions des sociétés à garder secrets certains renseignements. D'autres informations pourraient n'être communiquées aux représentants du personnel que sous le sceau du secret. Mais tout ce qui précède pose une question : Qu'est-ce qu'une information secrète ? En cas de contestation, les tribunaux des pays membres seraient appelés à trancher.

Il appartiendrait aux autorités des Etats-membres de prendre des sanctions à l'encontre des sociétés qui ne respecteraient pas leurs obligations. Les représentants du personnel auraient d'ailleurs la possibilité d'intenter une action en justice contre toute entreprise qui manquerait à son devoir d'information.

En présentant à la presse la proposition de la Commission, M. Ivor Richard, commissaire aux affaires sociales, a déclaré qu'il était temps que l'obligation de consulter les travailleurs soit fixée par la loi. Tous les Etats-membres de la Communauté, a-t-il ajouté en substance, sont parfaitement conscients aujourd'hui, que la consultation entre les partenaires sociaux peut contribuer dans une large mesure à aplanir les difficultés inhérentes à toute restructuration industrielle.

M. Richard espère que les propositions de la Commission pourront être adoptées par les ministres au cours du premier semestre 1984.

Fusion : expérience réussie

Le démarrage de la réaction de fusion du JET, le 25 juin 83, a brûlé autant d'électricité que plusieurs centaines de milliers d'ampoules électriques. Cette machine du futur, bâtie en pleine cam-

pagne près d'Oxford au Royaume-Uni, n'a mis qu'un dixième de seconde pour épuiser l'énergie de soixante mille ampères.

Mais ce dixième de seconde de combustion représente un grand succès scientifique puisqu'il permettra d'inaugurer dans quelques années une nouvelle ère d'approvisionnement illimité en électricité bon marché.

Une autre réussite : le JET a été bâti dans le délai prévu de cinq ans et, à quelques centimes près, en ne dépassant pas les coûts estimés au départ si l'on tient compte de l'inflation (322 millions d'Ecus — 14,68 milliards de FB).

Mais que s'est-il passé pendant ce dixième de seconde ? Un courant électrique puissant a traversé l'hydrogène gazeux à basse pression avec une telle force qu'il a décomposé les atomes en un plasma d'électrons et de protons d'une chaleur intense. On espère atteindre au cours du programme expérimental de sept ans, des températures de 100 million de degrés, c'est-à-dire plus élevées que celles du centre du soleil.

On utilisera aussi des courants allant jusqu'à 5 millions d'ampères et des équipements possédant une puissance supplémentaire de 25 megawatt permettront de chauffer le plasma aux températures les plus élevées de l'hydrogène. Si le JET passe le test avec succès, on

utilisera alors les isotopes plus lourds de l'hydrogène : le deutérium et le tritium. Ils peuvent provoquer une réaction de fusion thermonucléaire auto-entretenu à la condition que la température reste suffisamment élevée.

L'étape suivante sera de bâtir une machine pour résoudre les problèmes technologiques liés à la construction éventuelle d'un réacteur commercial.

Mais tout ceci prendra du temps et il faudra peut-être attendre 2020 ou 2030 pour qu'une centrale exploitant la fusion continue soit mise en marche. Mais l'expérience récente représente un grand pas dans cette direction. Le JET est en effet la machine de ce type la plus importante existant au monde. Elle est aussi la clef de voûte du programme de fusion de la Communauté européenne, à laquelle se sont jointes la Suède et la Suisse.

Par ailleurs, la recherche dans le domaine de la fusion se fait en collaboration mondiale, avec notamment les Américains, les Japonais et les Russes. En effet la Commission européenne, après des entretiens entre le Dr George Keyworth, conseiller scientifique du Président Reagan et le Vice-Président Davignon, a proposé la négociation d'un accord formel avec les Etats Unis. Cet accord portera sur les toroïdes comme le JET, encore appelés tokamaks ainsi que sur d'autres types de machines.



EUROSTAT

La rapidité avec laquelle EUROSTAT publie les données essentielles des statistiques nationales facilite grandement le travail de la Commission européenne, a déclaré le Commissaire Richard Burke qui célébrait le 20 juin à Strasbourg les trente ans d'existence de l'Office statistique de la Communauté européenne.

Evoquant l'utilisation par la Commission, de façon accrue et efficace, de la nouvelle technologie de l'information pour améliorer la productivité d'EUROSTAT, le Commissaire a rendu hommage à l'Office statistique qui avait publié dès le 20 juin les chiffres du chômage du mois de mai pour tous les Etats-membres de la Communauté. Aucun autre organisme international n'était capable de donner de telles informations dans un délai aussi court, a-t-il ajouté.

L'Office statistique est le principal utilisateur du service de traitement de données de la Commission qui aura à sa disposition en 1985 des moyens informatiques dix fois plus importants qu'en 1981. L'initiative la plus récente a été la construction de deux bases de données, CRONOS qui couvre les données économiques et sociales et COMEXT celles du commerce extérieur. Tous deux sont disponibles commercialement et disposent depuis mars d'un service en ligne pour l'Amérique du Nord.

Le Commissaire Burke, chargé de l'Office statistique ainsi que du Personnel et de l'Administration, a souligné l'importance essentielle du rôle joué par EUROSTAT dans l'harmonisation des statistiques nationales, ce qui facilite les comparaisons intra-européennes. Le succès de ces services, a-t-il ajouté, est largement dû à l'excellence du personnel de l'Office et à l'apport d'équipement approprié.

Discrimination
à Périgueux

Mme Jocelyn Kemsley est une infirmière diplômée d'Etat qui travaille depuis août 1980 dans un hôpital de

Périgueux (France). Selon M. William Hopper, membre du Parlement européen, elle s'est vu refuser récemment une promotion sous prétexte qu'elle n'est pas de nationalité française. Et de demander à la Commission européenne ce qu'elle en pensait...

La réponse de M. Karl-Heinz Narjes, commissaire européen responsable du marché intérieur, a été on ne peut plus nette : les autorités françaises sont tenues d'assurer aux infirmières responsables des soins généraux et ayant la nationalité d'un pays de la Communauté européenne les mêmes conditions d'emploi ou d'accès à l'emploi qu'aux infirmières de nationalité française.

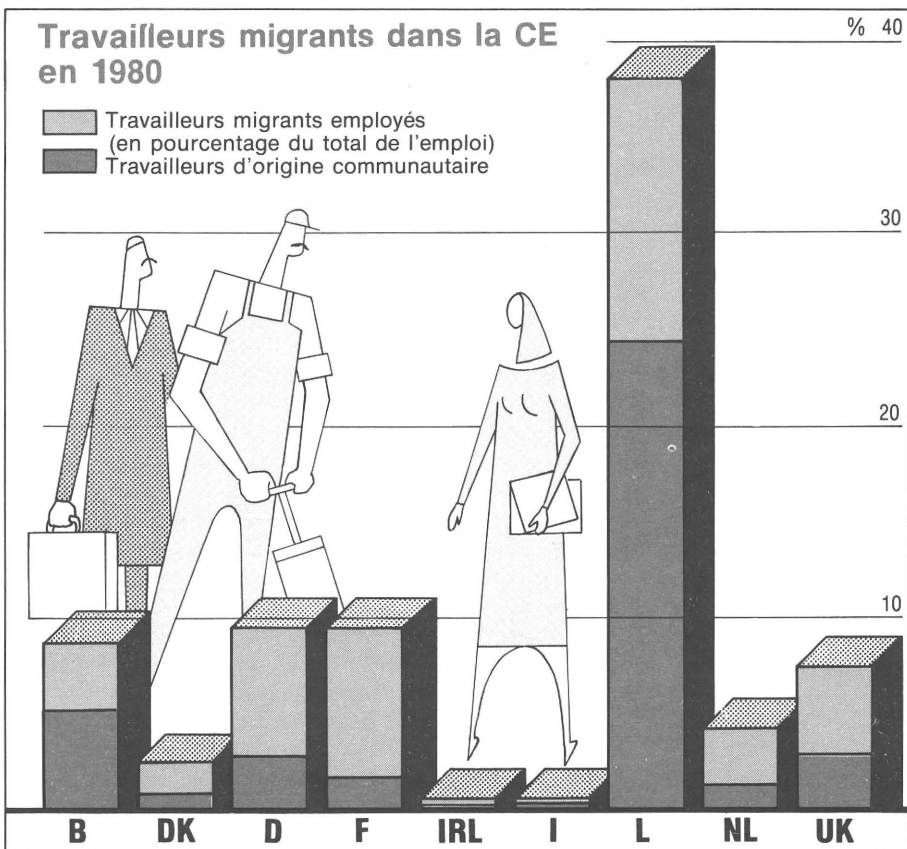
Cette obligation est impérative dès lors que „le poste à pourvoir n'implique pas l'exercice de pouvoirs conférés par la loi publique". Conclusion : les autorités françaises, dans le cas de Mme Kemsley étaient tenues d'accorder à celle-ci, les mêmes possibilités de promotion qu'aux ressortissantes nationales.

Et M. Narjes de poursuivre : „Etant donné que la France ne semble pas avoir pris les mesures juridiques de nature à assurer le respect de ces dispositions communautaires — et le cas de Mme Kemsley tend à le démontrer — la Commission européenne a décidé d'ouvrir la procédure prévue par l'article 169 du traité de Rome."

Travailleurs
migrants :
un problème urgent

Depuis dix ans la Communauté européenne examine attentivement le problème „urgent" des 15 millions de travailleurs immigrés qu'elle a accueillis au temps de la croissance économique, mais les solutions restent encore à trouver, déclare Mme Tove Nielsen, députée au Parlement européen. Et pourtant elle explique que ces travailleurs ne peuvent être remplacés, même en période de récession, comme l'indiquent des enquêtes récentes de l'OCDE et de l'UNESCO. Ils effectuent en effet des travaux que la main-d'œuvre des pays hôtes considèrent „trop pénibles, dangereux ou sales". Les Etats-membres devraient donc cesser de les considérer comme des travailleurs en „transit" et chercher à les intégrer au pays d'accueil, en particulier s'il s'agit de la 2ème et 3ème génération.

Mme Nielsen dresse une liste des questions à résoudre : le droit de vote, la sous-représentation dans les syndicats, la part financée par les travailleurs émigrés dans les régimes de retraite, la double discrimination des femmes, la mauvaise scolarisation des enfants et les



Source : 16ième Rapport général.

conséquences du chômage sur ces travailleurs. Et elle lance un appel aux autorités communautaires et aux Etats-membres pour qu'ils „s'attaquent enfin à ce problème et trouvent des solutions acceptables sur la base du programme d'action soumis en 1975”.

Le Comité des organisations familiales auprès des Communautés européennes, COFACE, a critiqué dans une récente déclaration le manque de progrès dans la mise en œuvre par les Etats-membres de la directive sur l'éducation de juillet 1977. Cette directive devait permettre d'offrir aux enfants des travailleurs migrants un enseignement dans leur langue maternelle en plus de la langue du pays d'accueil.

Pour des transports plus „écologiques”, plus économiques

Rapporteur de la commission de l'environnement du Parlement européen, le Dr Alain Bombard, le „naufagé volontaire” des années 50, a soulevé plusieurs questions importantes au sujet des transports européens.

Il constate tout d'abord que la pollution atmosphérique et acoustique provoquée par les transports ferroviaire et fluvial est infiniment moins grande que celle provenant des autoroutes urbaines. C'est pourquoi, estime-t-il, le transport routier de marchandises „devrait être réduit au minimum”.

D'autre part, estime le Dr Bombard, les paysages de l'Europe seraient bien mieux protégés si la politique des transports intérieurs de la Communauté incluait une dimension „défense de l'environnement”. A titre d'exemple, il cite le cas de la forêt des Trois Pignons, près de Fontainebleau, „qui a été éventrée pour laisser le passage à une autoroute”. Ce qui eût été évité si cette autoroute était passée 10 kilomètres seulement plus à l'ouest.

Le Dr Bombard voudrait aussi qu'en définissant ses orientations pour une politique commune des transports, la Communauté tienne compte non seulement du coût des systèmes de transports existants mais aussi des perspectives ouvertes par les systèmes nouveaux. „Un train de 10 voitures ne consomme pas plus d'énergie que 50 voitures ou 20 camions”, note-t-il. Quand il faut faire un choix entre différents modes de transport, les frais d'entretien ultérieurs devraient également être pris en considération. Ces frais sont très élevés en ce qui concerne les routes et autoroutes

qu'utilisent les camions. Par contre, les voies ferrées, les canaux, les écluses ne s'usent que lentement, même en cas d'usage intensif.

„Par ailleurs, le développement concerté des systèmes de transport urbain pourrait réduire la pollution résultant de l'utilisation accrue des automobiles dans les villes : une pollution tant acoustique que chimique particulièrement intense aux goulets d'étranglement de la circulation”. Le Dr Bombard estime donc qu'il est urgent d'inciter le public à utiliser davantage les moyens de transport en commun.

Autre vœu du Dr Bombard : la Communauté devrait appuyer le développement des liaisons ferroviaires à grande vitesse.

Enfin, estime-t-il encore, lorsque l'on fait l'évaluation de la rentabilité des différents modes de transports, ne faudrait-il pas tenir compte de ce que coûtent les accidents ? Et le Dr Bombard de faire remarquer que le rail et les autres moyens de transport en commun offrent, de toute évidence, le plus haut degré de sécurité. Cela est valable également pour le transport des marchandises.

Le sauvetage de la forêt européenne

La Commission vient de proposer l'adoption d'un plan de cinq ans de protection des forêts contre les incendies et les pluies acides.

En ce qui concerne le premier point, la Commission constate qu'au cours de ces dernières années „de nombreux efforts de boisement ou de reboisement ont été annihilés par le feu, cela en raison de l'insuffisance des moyens de lutte contre l'incendie. Au cours de ces vingt dernières années, certaines forêts ont brûlé plus d'une fois”.

La Commission estime qu'il serait possible de limiter fortement les dégâts grâce à une détection efficace des incendies et à une plus grande rapidité d'intervention. Elle propose donc le recours aux techniques appropriées comme les véhicules tout-terrain de lutte contre l'incendie, les avions de patrouille légers et ces „bombardiers à eau”, que les Français utilisent depuis fort longtemps sous le nom de „Canadaïrs”. En outre, les moyens de liaison et de communication devraient être améliorés ainsi que la formation des pompiers.

Pour tout cela, la Communauté aurait à dépenser 677 millions de FB par an. Un des aspects originaux de ce plan serait la constitution d'un pool européen du matériel de lutte contre les incendies de forêt, pool auquel il pourrait être fait

appel dans les situations les plus graves.

En ce qui concerne le front des pluies acides, la Commission propose de consacrer 223 millions de FB par an pendant cinq ans à la mise en place d'un réseau de postes d'observation et de mesure dans les principales régions forestières de la Communauté. Des équipes scientifiques pluridisciplinaires seraient chargées de mettre au point des techniques tant préventives que curatives. Les résultats de ces recherches seraient centralisés au plan communautaire et les nouvelles techniques pourraient être mises à l'essai dans diverses zones forestières dans le cadre de projets-pilotes.

Pour la protection des jeunes filles „au pair”

Des milliers de jeunes filles d'Europe quitteront cette année leur famille pour aller passer quelques mois, ou davantage, dans un pays dont elles veulent apprendre la langue. Beaucoup d'entre elles le feront en qualité de „jeune fille au pair”, c'est-à-dire en payant le gîte et le couvert par leur participation aux travaux domestiques, dans la famille d'accueil.

„Au pair” est synonyme d'égale : la jeune étrangère est considérée comme faisant partie de la famille, avec tout ce que ce statut comporte de droits et de devoirs. Le plus souvent, le système fonctionne sans problème. Mais il y a des exceptions, des familles où la jeune fille „au pair” est considérée comme une servante corvéable à merci, bien que non rétribuée. M. Fred Tuckman, membre du Parlement européen, est parti en guerre contre de tels abus.

Il existe, souligne-t-il, un accord européen datant de 1969 qui définit les conditions du travail au pair : âge minimal, âge maximal, conditions de travail, temps libre, facilités d'études, nature et forme du contrat à établir entre la jeune fille et la famille d'accueil. Malheureusement, trois pays de la Communauté seulement — la France, l'Italie et le Danemark — ont ratifié cet accord. M. Tuckman demande donc que leur exemple soit suivi par les autres pays, le plus tôt possible. M. Tuckman demande en outre que les deux parties puissent, si nécessaire, avoir accès à des organismes d'arbitrage ou de conseil.

La lutte contre les pollueurs de la mer

Les tempêtes de l'hiver dernier en

mer du Nord ont démontré que beaucoup de pétroliers continuent à „dégazer” en haute mer, en dépit des interdictions internationales. C'est ce qu'affirme Mme Marijke Van Hemeldonck, membre du Parlement européen. Des centaines de cadavres d'oiseaux fortement „mazoutés” en apportent la preuve.

M. Karl-Heinz Narjes, saisi de cette question, a répondu à Mme Van Hemeldonck que la Commission a réagi contre ces pratiques déplorables à quatre niveaux :

Tout d'abord, elle a demandé aux Etats-membres qui ne l'ont déjà fait de ratifier la convention dite „MARPOL” sur la prévention de la pollution par les navires, dont l'entrée en vigueur est prévue pour octobre prochain. Le Royaume-Uni, l'Allemagne, la France, la Grèce, l'Italie et le Danemark ont déjà ratifié.

La Commission a également demandé aux Etats-membres d'instaurer un système de contrôle, pour s'assurer que les équipages respectent les conventions internationales. Des normes minimales de respect de ces conventions devraient également être imposés aux navires à l'entrée et à la sortie des ports de la Communauté. La Commission a ordonné une étude sur les installations de réception dans les ports des hydrocarbures perdus, en accordant toutefois la priorité à la Méditerranée.

M. Narjes ajoute que, lorsque le nouveau droit de la mer sera entré en vigueur, la Communauté et les Etats-membres auront la possibilité de prendre des mesures plus strictes encore, si les conditions du trafic maritime ou les caractéristiques écologiques de certaines parties de leurs zones économiques maritimes exclusives le justifient.

Pour protéger la santé des mineurs

La Commission européenne vient de proposer un 5ème Programme de recherche pour la protection de la santé dans les mines. Coût : 497 millions de FB pour une durée de cinq ans.

Le premier programme de ce genre remonte à 1957. Depuis lors, la Communauté a apporté une aide financière de près de 903 millions de FB à la recherche sur la protection de la santé des mineurs. Les efforts ont porté surtout sur la maîtrise des poussières, la réduction du bruit, le contrôle des gaz toxiques, l'amélioration de la visibilité dans les galeries, l'environnement et la prévention des maladies pulmonaires dûes à l'inhalation de poussières.

Dans son rapport au Conseil des ministres, la Commission indique „que l'amélioration de la santé des mineurs, constatée au cours de ces dernières années, est certainement dûe aux efforts résolus accomplis dans le domaine de la maîtrise des poussières” et que „les différents programmes communautaires de recherche ont constitué les jalons de cette entreprise. Toutefois, il serait téméraire d'affirmer que la situation est maintenant satisfaisante”. S'il est vrai que l'on a enregistré une nette diminution des maladies pulmonaires provoquées par la poussière, celles-ci n'en constituent pas moins un grave sujet de préoccupation.

La Commission affirme que le nouveau programme de recherche aura une efficacité accrue du fait qu'il sera coordonné au niveau communautaire. „En effet, les régions minières de la Communauté ont à faire face à des situations fort semblables et, en matière de recherche, la mise en commun des expériences ne peut que stimuler le progrès technique.”

La réalisation du 5ème Programme serait confiée aux instituts de recherche minière des pays membres, les différents projets étant répartis en fonction des spécialités et des facilités offertes. L'aide financière de la Communauté ne devrait pas dépasser 75 % du coût total des recherches. Le reliquat serait à la charge du bénéficiaire.

Exclusivité et obligation d'achat

Dans le cadre de ses efforts pour assurer un meilleur choix et des prix plus bas au consommateur, ainsi que pour encourager les échanges intracommunautaires, la Commission a introduit de nouveaux règlements concernant les accords entre les brasseries et les cafés ou les bars ainsi qu'entre les sociétés pétrolières et stations d'essence. Ils seront l'objet d'une clause spéciale dans le nouveau Règlement relatif aux accords d'achat exclusif.

Celui-ci limite les accords généraux à cinq ans et n'autorise un accord que dans le cas de marchandises livrées habituellement par le fournisseur.

Pour les débits de boisson, les règlements varient selon que l'établissement est ou non la propriété de la brasserie. Dans le cas où il ne l'est pas, les accords sur le vin et les autres boissons sont limités à cinq ans, ceux qui ne portent que sur la bière à dix ans. Dans le cas d'un établissement „assujéti” à une brasserie, l'accord peut avoir la même durée que le bail, mais doit être

strictement limité à la bière, donnant ainsi la possibilité au gérant d'acheter les autres produits chez des fournisseurs différents si la brasserie ne lui offre pas les mêmes conditions. Les appareils de jeux devront faire l'objet d'un accord séparé. Par ailleurs, le gérant restera libre d'acheter d'autres types de bière que sa brasserie ne pourrait pas lui offrir à des prix aussi bas que d'autres fournisseurs.

Enfin le règlement concerne les accords entre les compagnies pétrolières et les stations-services qui ne devront pas dépasser dix ans et se limiter aux hydrocarbures. Les huiles lubrifiantes et les additifs peuvent être incluses si elles sont utilisées à l'entretien sur place. Mais les produits destinés à la vente en boutique, huiles, pneus, batteries, etc. pourront être obtenus auprès de n'importe quel autre fournisseur.

La „CB” et l'Europe

M. Horst Seefeld, membre allemand du Parlement européen, a lancé une campagne en faveur de la CB européenne. „CB”, au cas improbable où vous ne le sauriez pas, cela veut dire „Citizens' Band”. Autrement dit, ce sont les fréquences qui permettent aux simples citoyens comme vous et moi de communiquer par radio le plus facilement du monde. Ils sont à l'heure actuelle plusieurs millions dans la Communauté qui s'amuse follement ainsi.

Mais la CB est mal vue des services de télécommunications de tous les pays, qui affirment que ces „émissions-hobbies” gênent les communications radiophoniques des policiers, ambulanciers, pompiers, etc. voire la réception des programmes de télévision et de radio publique.

Chaque pays membre de la Communauté a donc adopté diverses mesures tendant à „limiter les dégâts”. Ces mesures, reconnaît M. Seefeld, sont plus ou moins conformes aux orientations de la Conférence européenne des postes et des télécommunications. Cependant, les différences de législation interdisent la possibilité de se déplacer avec un appareil de radio CB d'un pays à l'autre. M. Seefeld demande donc une harmonisation qui permettrait à la fois aux adeptes de la CB de se déplacer sans contraintes dans la Communauté et aux services des télécommunications de réduire les inconvénients provoqués par ces jeux d'ondes.

Pour un front commun contre la fièvre aphteuse

4.200 bovins et ovins ont été abattus l'an dernier en Europe à la suite de l'apparition, dans 22 troupeaux différents, de la fièvre aphteuse. C'est dire que les services vétérinaires des différents pays de la Communauté ne badi-ent pas avec cette maladie.

Cependant, les mesures de lutte contre la fièvre aphteuse varient sensiblement d'un pays à l'autre. En Allemagne, en Belgique, en Italie et aux Pays-Bas, les animaux âgés de plus de quatre mois sont vaccinés tous les ans et, en cas d'apparition de la maladie, seuls les sujets dits „réceptifs” sont abattus. La France et le Luxembourg ont une tactique plus radicale : non seulement la vaccination est obligatoire mais tous le bétail de la ferme où la fièvre aphteuse s'est manifestée sera sacrifié.

Apparemment, c'est en Irlande, au Royaume-Uni et au Danemark que la législation est la plus „coulante” : il n'y a pas de vaccination et seuls les animaux suspects sont abattus. Pourtant, c'est dans ces trois pays que la fièvre aphteuse est la moins répandue !

L'an dernier, la Commission européenne a adopté un projet de directive visant à harmoniser ces mesures à son avis trop diverses et elle s'est prononcée pour la généralisation de l'abattage systématique. De l'avis des experts de la Commission, la vaccination n'a qu'une efficacité limitée. En effet, il n'existe pas moins de sept types de virus de la fièvre aphteuse, qui peuvent, en outre, se subdiviser en différentes sous-variétés. De plus, ces virus peuvent être transportés par les vents, souvent sur de très longues distances.

En outre, la vaccination systématique coûte cher. Ainsi, l'an dernier, les compensations versées aux éleveurs d'animaux suspects abattus ont coûté aux autorités danoises quelque 180 millions de FB. S'il avait fallu payer, en plus, les frais de vaccination annuelle, la note supplémentaire se fût élevée à 226 millions de FB.

Au vu de tout cela, un membre britannique du Parlement européen, M. Brian Hurd, a demandé l'application immédiate du projet de directive de la Commission dans tous les pays membres de la Communauté. Il affirme que la disparité des mesures de lutte contre la fièvre aphteuse constitue une mine de prétextes pour empêcher les importations de certains pays. Au point, affirme

encore M. Hurd, qu'ils équivalent à une interdiction totale.

Des droits pour les femmes dans les entreprises familiales

Le travail des femmes dans l'entreprise ou la ferme familiale doit être reconnu et recevoir une juste rémunération, demande Mme Martin, députée et membre de la Commission d'Enquête sur la situation des femmes en Europe du Parlement européen. Les femmes exerçant une activité indépendante avec leur mari devraient avoir un statut professionnel qui leur donnerait les mêmes droits juridiques et financiers dans l'entreprise familiale, ajoute-t-elle.

Dans la CEE les épouses des agriculteurs, des commerçants ou des artisans sont souvent traités, selon Mme Martin, comme des citoyens de second rang, sans statut professionnel ni revenus propres et bénéficient de médiocres avantages sociaux. En outre elles doivent fournir „une double journée” de travail, les charges domestiques s'ajoutant à celles de la ferme ou du magasin, avec des horaires très irréguliers.

Leurs revenus ne reflètent pas cette somme de travail. Dans de nombreux Etats-membres, le salaire de la conjointe est limité par les plafonds réductibles du revenu imposable du mari. Ces plafonds sont souvent inférieurs aux salaires qui seraient versés à un employé extérieur à la famille qui accomplirait le même travail, estime Mme Martin en ajoutant qu'ils limitent aussi les droits sociaux liés aux revenus.

Ce type de discrimination „légale” se retrouve également dans d'autres domaines juridiques dans certains Etats-membres. C'est le cas par exemple pour les droits de succession, le droit pour la veuve de renouveler le bail de l'exploitation agricole, le droit pour la femme d'assurer ses enfants, la possibilité de souscrire un emprunt ou de s'établir à son compte, la revendication d'une juste part des biens en cas de divorce et le droit de bénéficier de l'assurance sociale en cas de maladie, de maternité ou d'accident.

Un autre problème important, souligne Mme Martin, est la formation professionnelle. La plupart des législations fiscales n'autorisent pas la prise en charge de cette formation par l'entreprise. Au problème financier s'ajoute la difficulté pour les femmes de trouver un remplacement pendant qu'elles suivent des cours.

Mme Martin lance un appel à la Commission pour qu'elle donne une priorité à la formation professionnelle des femmes travaillant dans des entreprises familiales dans le cadre de la réforme du Fonds social européen et demande par ailleurs que les Etats-membres corrigent leur législation quand elle est en infraction, directe ou indirecte, au principe de l'égalité.

L'ordinateur et les filles

L'ordinateur ne serait-il pas coupable lui aussi de discrimination dans ses affinités ? Mais puisqu'on ne peut pas encore lui prêter de sentiments, la question doit être posée en d'autres termes : les filles s'intéressent-elles aux ordinateurs et le système d'enseignement en Europe les encourage-t-il à développer une connaissance de l'informatique ?

Cette question inquiète la Commission d'Enquête sur la situation des femmes en Europe du Parlement européen qui a envoyé un questionnaire aux Comités d'égalité des chances dans les Etats-membres.

L'Equal Opportunity Commission (EOC) l'organisme responsable pour le Royaume-Uni, souligne dans une réponse détaillée que le programme de ce pays, la Micro-informatique dans l'Enseignement, encourage l'apprentissage et l'usage de la technologie de l'information dans toutes les matières et favorise l'égalité des chances entre les deux sexes.

Les ministères de l'Industrie et de l'Education ont subventionné l'achat de micro-ordinateurs dans le cadre de divers programmes. Ils ont également lancé des programmes de formation pour les enseignants afin d'assurer une utilisation immédiate du matériel.

Mais l'EOC indique que des matières comme les sciences et les mathématiques qui ont joué un rôle-clé dans le développement technologique des ordinateurs restent les plus grandes utilisatrices de ce matériel. Or ce sont des matières qui rencontrent plus la faveur des garçons que des filles. Pour contourner cet obstacle, l'EOC encourage des programmes de cours d'informatique nouveaux, comme à Croydon et à Sheffield, qui mettent l'accent sur les matières souvent choisies par les jeunes filles.

Ces cours „féminisés” pourraient encourager les filles à „acquérir et à utiliser les connaissances et des compétences qui assureront une égalité des chances jusqu'à la fin du siècle et au cours du siècle prochain”, affirme l'EOC.

L'EUROPE ET VOUS

En route pour Tokyo

La Commission a révélé le nom des trente cadres de petites, moyennes ou grandes entreprises des secteurs industriels ou commerciaux qui se rendront au Japon en septembre 1983 dans le cadre du quatrième Programme de formation de la Communauté (ETP IV).

Ils y resteront 18 mois et suivront des cours intensifs de japonais ainsi qu'un stage de six mois dans une entreprise.

Sus à la pollution !

La Communauté européenne et le Programme des Nations unies pour l'environnement ont procédé le 21 juin dernier à un échange de lettres visant à renforcer leur coopération dans le domaine de la protection écologique.

Cette coopération couvrira plus spécialement divers plans d'action en Méditerranée et dans les Caraïbes. Elle se concentrera sur la pollution marine, notamment la pollution par les rejets d'hydrocarbures, et sur les problèmes d'environnement causés par l'expansion d'activités telles que le tourisme et les transports, ainsi que par la surexploitation des ressources côtières.

„Disparus” en Argentine

Combien d'hommes, de femmes et même d'enfants ont été „liquidés” secrètement en Argentine, depuis le coup d'état militaire de 1976 ? Impossible de le dire, mais les estimations varient entre 15.000 et 30.000 disparus.

M. Antonio Cariglia, membre italien du Parlement européen, estime qu'au moins 297 de ses compatriotes et 170 ressortissants d'autres pays de la Communauté sont au nombre des victimes. En fait, ces chiffres seraient nettement inférieurs à la sinistre réalité.

Rapporteur de la commission politique du Parlement, M. Cariglia a demandé à la Communauté européenne de faire pression sur les autorités argentines pour qu'elles fournissent des informations sur le sort

des disparus. Il rappelle la découverte récente en Argentine de neuf fosses communes contenant les restes de centaines de disparus impossibles à identifier.

La Communauté a adressé une demande officielle d'explication au gouvernement de l'Argentine à la fin juin 83, au sujet de la disparition de centaines de citoyens argentins, pendant les années 70, parmi lesquels un grand nombre étaient d'origine européenne.

Europe et sécurité maritime

Saviez-vous que la Communauté européenne possède la plus grande marine marchande du monde ? Un tiers de tous les navires marchands qui sillonnent les mers ont un port d'attache „communautaire”. Cette suprématie est due à l'adhésion de la Grèce, en 1981 : nos amis hellènes ont une des plus importantes marines marchandes du monde.

C'est donc un membre grec du Parlement européen, M. Konstantinos Kaloyannis, qui a demandé la création d'une Fondation européenne de la sécurité maritime, qui aurait pour rôle d'organiser, d'encourager et de coordonner la recherche en matière de lutte contre les dangers menaçant la navigation et contre la pollution maritime ou côtière. Un tel organisme pourrait avoir son siège en Grèce, ajoute M. Kaloyannis qui voit dans son pays le berceau historique de la navigation maritime.

Pas de montagne de graines de lupin

La Communauté européenne a des excédents agricoles de toutes sortes, chacun sait cela. Mais il y a des exceptions : l'an dernier il lui a fallu importer entre 70.000 et 75.000 tonnes de graines de lupin, contre seulement 16.500 tonnes en 1981. Plus de 90 % de ces importations provenaient d'Australie, des quantités limitées ayant été achetées, par ailleurs, à l'Afrique du Sud.

Cette année, les importations communautaires de graines de

lupin devraient être du même ordre que l'an dernier.

Ces détails ont été donnés au Parlement européen par M. Poul Dalsager, commissaire européen à l'agriculture.

Une dernière précision à l'intention des citoyens : les graines de lupin entrent dans la composition d'aliments pour bétail.

Entretiens euro-suédois

Les consultations annuelles à haut niveau entre la Commission et les représentants suédois ont eu lieu le 23 juin à Stockholm. Les délégations étaient conduites pour la Commission par son Vice-Président, M. Wilhelm Haferkamp et du côté suédois par le Ministre du commerce extérieur, M. Mats Hellstrom.

Les échanges entre la Suède et la CE depuis l'entrée en vigueur, en 1973, de l'accord de libre-échange industriel signé en 1972 par les deux partenaires se sont considérablement accrus. La Suède est maintenant le troisième client de la CE et la moitié de son commerce étranger se fait avec la Communauté européenne.

30.000 tonnes de beurre pour l'URSS

En juin dernier, la Commission européenne a octroyé des certificats pour l'exportation d'environ 30.000 tonnes de beurre vers l'Union soviétique. Provenant de plusieurs Etats-membres, il sera vendu au cours mondial.

C'est la première fois depuis les événements d'Afghanistan que la Commission autorise une telle vente. La décision avait été prise en décembre 1982 et, en mars dernier, la Commission a introduit la possibilité de recourir à certaines mesures de sauvegarde permettant le contrôle effectif des quantités vendues et le respect des prix mondiaux. Ces précautions tiennent compte d'une résolution du Parlement européen en date du 15 octobre 1982.

Les banques devront rendre des comptes

Les ministres de l'Economie et des Finances de la Communauté ont adopté en juin une nouvelle directive sur la codification du contrôle des opérations bancaires.

Elle consiste essentiellement à obliger, avant 1985, les autorités de contrôle des Etats-membres à superviser les opérations de groupes entiers d'institutions de crédit, même dans le cas où les filiales se trouvent dans d'autres Etats-membres ou des pays qui ne font pas partie de la Communauté. La directive éliminera également toute possibilité d'obstacle juridique au transfert d'un Etat-membre à l'autre de l'information destinée aux autorités de contrôle. Les autorités nationales pourront déterminer le type et l'étendue de l'information exigée.

Cette nouvelle législation communautaire répond en fait à la recommandation faite en 1979 par les Gouverneurs de la Banque centrale et qui demandait une consolidation du contrôle des banques.

Un défi pour l'Europe

„Les dépôts acides : un défi pour l'Europe” : c'est le titre d'un symposium qui doit avoir lieu à Karlsruhe du 19 au 21 septembre prochains. Patronnée par la Commission européenne, par le ministère fédéral de la recherche et par le Land de Baden-Wurtemberg, cette manifestation rassemblera d'éminents spécialistes venus de l'ensemble de la Communauté.

M. Karl-Heinz Narjes prendra la parole au cours du symposium : il traitera du rôle de la Communauté dans la protection des forêts européennes. On sait que cela avait été également un des thèmes du sommet de Stuttgart, en juin dernier.

Publications

Les publications suivantes sont disponibles auprès du Bureau de Presse et d'information de la Commission, rue Archimède 73, 1040 Bruxelles.

- Le contentieux Europe - Etats Unis - Japon (le dossier de l'Europe 9/83) mai 1983, 8 pp.
- La politique agricole commune de l'Europe (le dossier de l'Europe 10/83) mai 1983, 8 pp.
- La politique commune de la pêche (le dossier de l'Europe 11/83) juin-juillet 1983, 8 pp.
- De l'union douanière au marché intérieur européen (le dossier de l'Europe 12/83) juin-juillet 1983, 8 pp.
- La Coopération politique européenne (le dossier de l'Europe 13/83) août-septembre 1983, 8 pp.
- La Communauté européenne et la protection sur l'environnement (le dossier de l'Europe 14/83) août-septembre 1983, 8 pp.
- Eurydice bulletin „Enseignement supérieur” n° 6, mars 1983 - rassemble et résume par l'Unité Eurydice de la Commission, 200 Rue de la loi (A1 - 8/16), B-1049 Bruxelles, tel: 02/230.03.82 - 230.03.98.
- In memoriam Jean Rey, avec hommage à Jean Rey pour son 80ème anniversaire au Bureau de Presse et d'information de la Commission à Bruxelles, 1983, 36 pp.

EN VENTE

A la librairie européenne, rue de la loi 244, 1040 Bruxelles ou au Moniteur belge, rue de Louvain 40-42, 1000 Bruxelles ou à l'adresse indiquée.

- La politique des transports dans les années 80, avis. Comité économique et social des C.E., Bruxelles, mars 1983, 95 pp, Division publications, Rue Ravenstein 2, 1000 Bruxelles.
- The future of World Trade: Freedom or Protectionism? Die Zukunft des Welthandels: Protektionismus oder offener Welthandel? Festschrift für Wilhelm Haferkamp zum 60. Geburtstag, 95 pp, 1983, Nomos Verlagsgesellschaft, Baden-Baden, 669 FB (avec des articles de R. Barre, W.E. Brock, E. Davignon, M. Lahnstein, P. Rees, E. Rhein, R.S. Strauss, G. Thorn, N. Ushiba, E. Wellenstein).
- Ouverture au public des Archives historiques des Com-

munautés européennes, Luxembourg, Office de Publications Officielles des C.E., 119 pp, 400 FB (TVA exclue).

- Claudine Van den Bergh, La pollution n'a pas de frontière, première partie: Principales formes, origines, effets, (Europe - enseignement, cahiers pédagogiques). 259 pp, Adresser vos demandes au Ministère de l'Education Nationale et de la Culture française, Direction Générale de l'Organisation des Etudes, Boulevard de Berlaimont, 26/28, 1000 Bruxelles.
- Elaine COUPRIE, Activités de presse et Marché Commun (le régime juridique français à l'épreuve du Traité de Rome) préface de Paul Collovald. Edition L.G.D.J., Paris, 1983, 223 pp, 120 FF.

Stimulation de la recherche

Le 28 juin 1983, le Conseil des Ministres de la Communauté a décidé le lancement d'une action communautaire nouvelle en matière de re-

cherche-développement. Dénommée „action de stimulation”, celle-ci vise à renforcer la compétitivité scientifique de la Communauté en aidant à développer l'efficacité des systèmes nationaux de recherche-développement.

Cette action, décidée pour une période de deux ans, pour laquelle la Commission disposera de 7 Mio écus, a un caractère expérimental. Il s'agit en effet de mettre en œuvre et de tester des voies et moyens d'interventions nouveaux pour une activité de plus grande ampleur que la Commission propose de développer au sein du programme-cadre des activités scientifiques et techniques communautaires.

Durant les deux années de la phase expérimentale arrêtée, plusieurs modalités seront mises en œuvre (contrats de recherche-développement, ou de jumelage de laboratoires, octroi d'allocations de recherche ou de subventions) dans des domaines variés, présentant un intérêt pour l'ensemble de

la Communauté. A titre d'exemples, et sans que cette liste soit exclusive ou limitative, la Commission a précisé certains de ces domaines: pharmacobiologie, physique des solides, optique, combustion, photométrie-photoacoustique, phénomènes d'interfaces et climatologie.

Elle se propose de soutenir des équipes présentant un projet „multinational européen” dont l'intérêt scientifiques et/ou technique sera évalué par un système de référés anonymes émettant des avis qui seront examinés par le CODEST (Comité de Développement européen de la Science et de la Technologie) qui assiste la Commission pour cette action.

Toute information détaillée peut être obtenue de la DG „Science, Recherche et Développement”

Direction A, „Action de Stimulation”, C.C.E., 200 rue de la Loi, 1049 Bruxelles

Lire et écrire

Les coopératives

Nous avons pris note avec beaucoup d'intérêt de l'article que vous avez publié en page 15 du n° 79 d'EURinfo, portant sur les coopératives dans la CE, ...

Votre article appelle toutefois quelques remarques critiques de notre part.

1° En reprenant quasi textuellement les thèses exprimées par M. Mihr dans son rapport - par exemple, les coopératives se situent entre l'entreprise publique -, vous laissez supposer que le P.E. dans son ensemble et nous-mêmes avons suivi l'analyse, propre au rapporteur, sur les coopératives. Or, le fait que le P.E. ait modifié très sensiblement le texte de la résolution proposée montre bien que les thèses de M. Mihr n'ont pas été acceptées en de nombreux points, précisément parce qu'elles ne sont nullement partagées par l'ensemble des associa-

tions européennes de coopératives.

Il aurait donc été plus conforme à la réalité d'indiquer précisément les différences entre l'esprit du rapport et celui de la résolution.

2° Vous indiquez par la suite quels sont, selon vous, les principaux secteurs d'activité des coopératives et vous vous basez pour cela sur le nombre de personnes employées.

A ce titre, je me dois de vous indiquer que les associations membres de l'UGAL emploient plus de 638.000 personnes, ce qui nous place à ce niveau après le COGECA et qu'il manque ainsi dans votre liste des secteurs coopératifs les plus importants la mention des coopératives d'achat et de services, constituées à l'échelon du commerce de gros par des détaillants indépendants.

3° D'autre part, les chiffres d'affaires indiqués sont

exacts, mais, en les reprenant de cette façon dans votre article, vous comparez les chiffres d'affaires au stade du détail de COGECA et EUROCOOP avec celui mentionné par l'UGAL au niveau du commerce de gros. Au niveau du détail, le chiffre d'affaires de nos détaillants est supérieur à 602 milliards de FB, ce qui traduit une importance économique de notre secteur supérieure à celles des coopératives ouvrières de production et d'artisanat, par exemple.

Aussi, tout en regrettant ces quelques erreurs dans l'article en question, permettez-moi néanmoins de vous féliciter pour avoir, vous aussi, pour la première fois accordé une attention certaine à l'importance du fait coopératif.

D. Labatut
Secrétaire Général
Union des Groupements
d'Achat de l'Alimentation
(UGAL)